UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI (UAC)
--*
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)
--*-*-*-*-*-*
DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (DPSE)
--*-*-*-*-*-*

FILIERE : **PSYCHOLOGIE**

OPTION : **PSYCHOLOGIE DE LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

MEMOIRE DE MAÎTRISE

SUJET :

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LA COMMUNE DE BANTÈ AU BÉNIN : CAUSES ET MANIFESTATIONS

Réalisé par :

ASSOUROKO O. Pélagie

Maître de mémoire :

Dr. DAH-LOKONON BODEHOU Gbènoukpo,
Enseignant-Chercheur au DPSE
FASHS (UAC)

COMPOSITION DU JURY :

PRÉSIDENT : Dr. AMOUSSOU-YEYE Denis

RAPPORTEUR : Dr. DAH-LOKONON BODÉHOU Gbènoukpo

EXAMINATEUR : Dr. MEHINTO Michel

MENTION : **Très-Bien (16/20)**

Soutenu, le 17 juin 2017

SOMMAIRE

IN MEMORIUM 3

DEDICACE 4

REMERCIEMENTS 5

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 6

LISTE DES TABLEAUX 7

LISTE DES FIGURES 8

RESUME 9

ABSTRACT 9

INTRODUCTION 10

PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE 12

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DES VIOLENCES

CONJUGALES 13

CHAPITRE II : CADRE D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE DE LA

RECHERCHE 26

DEUXIÈME PARTIE : RESULTATS, DISCUSSION ET PERSPECTIVES . 32

CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS 33

CHAPITRE IV : DISCUSSION ET PERSPECTIVES 48

CONCLUSION 58

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 60

ANNEXES 63

TABLE DES MATIERES 69

IN MEMORIUM

Cette œuvre à mes feux parents ASSOUROKO François et BOKO Antoinette, qui m'ont donné la vie. Que leurs âmes reposent en paix.

DEDICACE

Je dédie le présent mémoire à :

- *M*on compagne GBAYE Judicaël pour son soutien sans cesse renouvelé.

- *M*es enfants Hermas Guédalia, Triomphe et Esther qui me donnent le courage, la force et la détermination d'aller de l'avant.

REMERCIEMENTS

Nous voudrions témoigner toute notre gratitude à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail. Nos remerciements vont plus particulièrement à l'endroit de :

- Dr. DAH-LOKONON BODEHOU Gbènoukpo, pour avoir accepté suivre ce travail malgré ses multiples occupations ;
- CARE International Bénin/Togo pour m'avoir permis d'effectuer mon stage au sein de son Organisation ;
- Mes maîtres de stage, mesdames Madinatou AHOUNOU et Evelyne EZIN pour leurs soutiens et leurs conseils ;
- Tous les enseignants du Département de Psychologie et des Sciences de l'Education (DPSE) pour tous les sacrifices auxquels ils ont consenti afin de nous donner une formation de qualité ;
- Nos amis promotionnaires pour tous ces moments passés ensemble. Nous en gardons de bon souvenir ;
- Tous les Membres de Jury pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant apprécier ce travail. Nous leur promettons d'appliquer avec minutie leurs recommandations et suggestions ;
- Mes frères et sœurs en particuliers ASSOUROKO Judicaël et Arcade pour leurs différents soutiens ;
- Monsieur AFFO Judicaël pour son soutien et ses conseils
- Monsieur ACAKPO Rachidi pour ses conseils.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CARE : Cooperative for Assistance and Relief Everywhere

CPS : Centre de Promotion Sociale

DGAT : Département de Géographie et Aménagement du Territoire

DPSE : Département de Psychologie et des Sciences de l'Education

EMPOWER : Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

OFFE : Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

$RGPH_4$: Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation

UAC : Université d'Abomey-Calavi

WILDAF : Women In Law and Development in Africa

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Taille de l'échantillon 29

Tableau II : Répartition des enfants des femmes survivantes selon l'âge..... 37

Tableau III : Différentes formes de violences subies par les femmes..... 37

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique de la commune de Bantè..... 27

Figure 2 : Répartition des survivantes suivant l'âge 33

Figure 3 : Répartition des survivantes selon le niveau d'instruction 34

Figure 4 : Répartition des survivantes selon l'activité exercée..... 34

Figure 5 : Répartition des survivantes selon la nature du couple..... 35

Figure 6 : Répartition des survivantes selon le lieu de résidence des ménages 35

Figure 7 : Répartition des époux suivant l'âge..... 36

Figure 8 : Répartition des époux selon le niveau d'instruction..... 36

RESUME

Ce mémoire de Maîtrise est le résultat d'une recherche effectuée sur la thématique ''*violences conjugales dans la commune de Bantè : causes et manifestation*''. Elle fournit d'une part, des informations sur les types de perceptions, les formes d'expression et les origines des conflits conjugaux, et aborde d'autre part les conditions de règlement de ces conflits et ses conséquences sur les enfants et la famille.

D'un point de vue méthodologique, l'étude a été menée auprès de trois principaux groupes cibles : les époux, les personnes ressources et les survivantes. L'entretien et la grille d'observation ont été les outils de collecte de données employés, avec pour fondements, les techniques d'échantillonnage par effet boule de neige et par choix raisonné.

De l'analyse des résultats, nous avons observé d'une part que, dans la société Nago de Banté, la violence aux personnes augmentait de façon significative malgré la mise en place des organismes dans différentes régions afin de venir en aide à toutes ces survivantes. D'autre part, malgré l'égalité affichée dans la société entre hommes et femmes, il persiste des inégalités en défaveur de la femme, qui la placent parfois dans une position de soumission symbolique mais aussi économique, ce qui à la fois peut encourager les violences mais également compliquer leur dénonciation. Les études nous ont également permis de savoir les formes de violence existences à Bantè. Elles sont d'ordre morale/psychologique, physique, économique et sexuel.

Mots-clés : Violence conjugale, survivante, conséquences psychosociales

ABSTRACT

This master's thesis is the result of a research carried out on the theme ''conjugal violence in the commune of Bantè : causes and manifestations''. On the one hand, it provides information on the types of perceptions, forms of expression and the origins of conjugal conflicts. On the other hand, it addresses the conditions for the settlement of these conflicts and its consequences for children and the family.

From a methodological point of view, the study was conducted with three main target groups: spouses, resource persons and survivors. The interview and observation grid were the data collection tools employed, while the sampling techniques are related to the technique of snowball and by reasoned choice.

From the analysis of the results, we observed on the one hand that in society, violence against persons increased significantly despite the establishment of organizations in different regions to help all these survivors. On the other hand, in spite of the equality displayed in society between men and women, inequalities persist in the disfavour of women, which sometimes place her in a position of symbolic but also economic submission, which Violence but also complicate their denunciation. Studies have also allowed us to know the forms of violence that exist in Bantè. They are moral / psychological, physical, economic and sexual.

Keywords : Domestic Violence, Survivor, Psychosocial Consequences

INTRODUCTION

La famille est définie comme un groupe social uni par les liens de parenté ou du mariage, présent dans toutes les sociétés humaines. Elle fournit protection, sécurité et socialisation à ses membres (Aguillard, 1976). Pour tout individu, la famille est synonyme de refuge, de sécurité. Elle garantie en effet le bien-être d'une personne en la soutenant face aux aléas de la vie, elle contribue en fait à son épanouissement. En d'autres termes, la fonction de la famille consiste à assurer l'équilibre émotionnel et affectif de ses membres, en particulier des nouveau-nés et des jeunes enfants.

Tout ceci est dévoué à la femme à qui la sphère familiale doit une grande partie de sa vitalité. Cette place importante qu'occupe la femme se traduit par les divers rôles qu'elle joue au sein du foyer. En effet, elle est à la fois mère de famille, mère de ses enfants, compagne, amie et sœur de son époux. Ces différents rôles, devraient faire de la femme une actrice importante dans la gestion de son foyer et dans le maintien de l'équilibre de la société (Bâ, 1986).

Mais aujourd'hui, la société ne reconnaît pas à la femme, la place qui est la sienne, ce qui explique les nombreuses maltraitances dont elle est victime. Car, il n'est pas rare de voir des femmes mariées brimées, marginalisées par leur entourage. De telles maltraitances qui varient d'un milieu à un autre, d'une culture à une autre ne leur permettent pas de jouer convenablement les rôles à elles assignés dans le foyer. En ce qui concerne le milieu *Tcha* (groupe sociolinguistique du Centre Bénin, dérivé du Nago), les femmes sont entre autres, survivantes des injures, des bastonnades, d'abandon de foyer par les maris, de viols, etc.

Toutes ces pratiques qui ne restaurent pas l'image de la femme sont désignées sous le terme de violences faites aux femmes. Les retombés de toutes ces pratiques sur la famille, qui, représente l'unité fondamentale de la société, suscitent des réflexions sur ce phénomène.

Conscientes de ce fait, plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales mènent des actions pour lutter contre tout genre de violence à l'encontre des femmes. C'est le cas de CARE Bénin-Togo à travers l'initiative ‘’Etôdé’’ dont les objectifs globaux sont de contribuer à :

- faire respecter les droits des femmes et des filles au Bénin ;
- la prise de conscience au niveau national de l'inacceptabilité des mauvais traitements infligés aux femmes et aux filles ;
- la diminution des cas de mauvais traitement chez les femmes et les jeunes filles au Bénin.

Les différentes recherches pour comprendre les raisons de la persistance du phénomène à Bantè ont amené aux résultats selon lesquels la population de Bantè n'a pas encore bien cerné la portée des violences conjugales faites aux femmes. C'est pourquoi, il est impérieux de se demander les déterminants des divers comportements qu'adoptent ces acteurs et ces répercussions psychologiques sur leur vie, sur la famille et sur la société. C'est dans ce contexte que se situe le bien fondé d'une telle étude et qui porte sur les « *violences faites aux femmes dans la commune de Bantè : causes et manifestations* ».

Le développement de cette recherche s'articule autour de deux (02) parties composées chacune de deux (02) chapitres.

La première partie est consacrée au cadre théorique et méthodologique. A ce niveau nous définissons le problème, exposons les objectifs et hypothèses de l'étude et présentons la revue de littérature suivie de la démarche méthodologique adoptée. Dans la seconde partie, nous présentons les données obtenues au cours de l'enquête, suivie d'une discussion critique et de quelques suggestions.

PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DES VIOLENCES CONJUGALES

Il s'agira de présenter ici, la problématique, les objectifs et les hypothèses de l'étude, la revue littéraire suivie de la définition de quelques concepts.

1.1. Problématique de l'étude

Des organisations les plus anciennes aux plus récentes de la vie en communauté, il apparait unanime que la famille est l'unité de base de la vie en société. Certes, sa perception peut être variable, d'une aire culturelle à une autre, d'un pays à un autre, et surtout entre l'Afrique et l'Occident. Mais en dépit de cette diversité, l'origine de la famille remonte à celles de l'homme et de la femme. Selon la Bible, un homme et une femme seraient-ils à l'origine de l'humanité ? Aussi, toujours selon les saintes écritures, Dieu aurait dit « c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme et les deux deviendront une seule chair ».

De ce fait, l'être humain avant toute insertion dans sa société fait ses premiers pas dans une famille et provient d'une vie conjugale. Si l'on convient que l'être humain est l'élément central du développement d'un pays, cela dépend également de l'éducation qu'il a reçue dans sa famille, notamment de son père et de sa mère (Ouellet et *al.*, 1998).

En effet, l'implication de la femme en tant qu'acteur social dans le processus de développement de sa société dépend de son équilibre psychique et psychologique. Ce dernier est déterminé par divers facteurs notamment la stabilité de sa vie conjugale qui conditionne son épanouissement (Anand, 1998). L'on ne saurait aborder la vie conjugale sans interpeler l'homme, partenaire de la femme au foyer. Ainsi, les relations entre l'homme et la femme ne sont pas toujours des plus reluisantes. Ces relations sont parfois entachées de mésententes conduisant à des réactions disproportionnées. Même si le conflit est inhérent à la vie en société, car c'est un mode relationnel interactif fondé sur un désaccord ponctuel auquel il faut trouver une solution ; sa particularité ici, lorsqu'il intervient dans une vie conjugale à diverses implications (Boko-Nadjo, 1999).

Si jadis la femme était réduite presque au rang d'esclave auprès de l'homme, utile à rien que pour le ménage et à la procréation, les nouvelles données de ce XXI^{ème} siècle sont loin de la maintenir dans ce carcan auquel elle était condamnée. Plusieurs études menées sur la question ont permis de constater que malgré les efforts de la communauté internationale, des Gouvernements et aussi des Organisations Non Gouvernementales (ONG), de nombreux cas de violences faites aux femmes subsistent dans les foyers (Dutton, 1996). Aussi, malgré les efforts consentis par les femmes elles-mêmes, force est de constater que des obstacles subsistent toujours, à savoir la discrimination au niveau de la formation, de l'emploi, de l'accès aux fonciers, … de la rémunération comme l'indique un rapport des Nations-Unies (CARE, 2008). C'est ce que révèlent les études menées par le projet EMPOWER mis en œuvre par CARE International Bénin-Togo et entièrement financé par le peuple Américain en décembre 2008. Ce projet s'est étendu sur 13 communes du Bénin à savoir : Allada, Aplahoué, Avrankou, Bembèrèkè, Copargo, Cotonou, Dassa-Zoumé, Djidja, Grand-Popo, Kandi, Kétou, Kouandé et Tchaourou. En effet, selon ces études, 60 % des femmes enquêtées sont victimes de violences alors que 27 %, en sont survivantes. 69 % sont en majorité de la tranche d'âge de 20 à 39 ans, 22 % sont âgées de 40 à 59 ans alors que 5 % de ces femmes sont âgées de plus de 60 ans. Ainsi, 48 % sont autochtones alors que 47 % sont allochtones et 60 % n'ont aucun niveau d'instruction (CARE Bénin, 2008).

En novembre 2009, le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, sous la houlette de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) a réalisé une étude sur le territoire national. Il en ressort que 69 % des femmes interrogées ont subi des violences au moins une fois dans leur vie, 88 % ont été survivantes de propos injurieux, 75 % ont été survivantes de bastonnades, 72,8 % sont survivantes de cris, 32,8 % sont menacées de divorce, 27,8 % ont été frappées au moins une fois et 28,5 % sont survivantes de violences sexuelles (MFSN, 2009). La même étude révèle qu'en tenant compte de tous les types de violence, 36,8 % des femmes du département des Collines subissent des préjudices et que 84,9 % sont survivantes de la privation arbitraire de liberté, soit plus des quatre-cinquième (4/5) des femmes du terroir.

Il est à noter que le Gouvernement béninois s'est amplement engagé dans la lutte contre le phénomène de violences faites aux femmes. Cet engagement se justifie par le renforcement d'un dispositif institutionnel et légal mise en place sous la coordination du Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité, des Handicapés et des Personnes de Troisième Âge, avec ses ramifications dans les douze (12) départements territoriaux et l'installation des points focaux genre dans tous les ministères. A cela s'ajoutent des séances de sensibilisation, de vulgarisation et de formation des populations sur des thèmes visant à lutter contre les violences faites aux femmes. Aussi, faut-il ajouter l'amélioration de l'environnement juridique en faveur de la femme par le Gouvernement béninois, qui passe par la mise en place des dispositions législatives et réglementaires (Loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes) contribuant à la réduction du phénomène. Des études annuelles commanditées par le Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Âge ont permis ces différentes activités.

A la lumière de ces résultats, qui présentent certaines disparités par rapport au niveau national, on peut dire que les violences à l'égard de la femme sont vieilles comme le monde et ont pris des allures inquiétantes ces dernières années. Pour cela, il apparait important de s'intéresser à la situation des femmes à l'intérieur des communes du département des Collines. La réalité de la violence conjugale est un phénomène plurifactoriel qui n'est pas facile à appréhender dans sa globalité, surtout, dans certaines cultures. Ainsi, lorsque l'on se tourne vers la commune de Bantè, on reconnait avec Tata (2012), que « dans le vivre ensemble communautaire, l'homme trouve qu'il est de son privilège de dominer sa femme, de la protéger et surtout d'achever son éducation ». Ainsi, les comportements violents de l'homme prennent toutes leurs importances et apparaissent normaux aux yeux de la communauté qui accuse la femme comme déviante.

Toutefois, il faut noter avec Assogba (2010) que « la discrimination et l'asymétrie sociales ne se mesurent pas tellement entre les hommes et les femmes car, au regard des données observables, certaines femmes les plus âgées, les "*yalé*'' (premières

épouses) ont plus d'autorité dans le ménage. D'autres plus jeunes sont parfois plus vigilantes et calculatrices ». Ce qui alimente aussi les tensions dans les foyers.
De ce point de vue, il faut se poser la question suivante, quelle est l'ampleur du phénomène de violences conjugales dans la commune de Bantè de nos jours et ses répercussions psychosociales sur les acteurs et victimes ?
C'est donc dans la perspective d'une réflexion sur cette préoccupation majeure que des hypothèses de recherche ont étés émises.

1.2. Hypothèses de la recherche

Afin de mener à bien notre étude, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- les violences conjugales dont sont victimes les femmes s'expliquent par le développement d'un certain nombre de comportements des deux partis ;
- les violences conjugales dont sont victimes les femmes ont des répercussions sur l'harmonie conjugale.

1.3. Objectifs de recherche

Les objectifs formulés pour mener à bien la présente étude sont aussi bien d'ordre général que spécifique.

1.3.1. Objectif général

L'objectif principal que vise cette étude est de contribuer à une connaissance approfondie des violences conjugales dans la commune de Bantè.

Cet objectif général peut être subdivisé en plusieurs objectifs spécifiques.

1.3.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il s'agit de :

- identifier les causes des violences faites aux femmes dans la commune de Bantè ;
- montrer les conséquences néfastes de ces violences conjugales faites aux femmes sur l'épanouissement harmonieux de la famille dans la commune de Bantè.

1.4. Justification du choix du sujet

Etant classé dans la catégorie des animaux de par ses caractéristiques biologiques, l'homme répond à toutes sortes de menaces venant du monde extérieur au même titre que les animaux sauvages. Soit par la défaite, soit par un comportement d'agression ou de violences (Michaud, 1954).

Par ailleurs, dans la théorie psychanalytique de Freud (1934) concernant la genèse de la personnalité adulte, la structure de la personnalité se crée en rapport avec le complexe d'Œdipe (l'élaboration du complexe d'Œdipe représente une étape constitutive du développement psychique des enfants) et son rapport avec la fonction paternelle (image du père). Le complexe d'Œdipe intervient au moment du stade phallique (le stade phallique est la troisième phase, entre les âges de trois ans et sept ans, de l'évolution affective d'un bébé humain). Cette période se termine par l'association entre la recherche du plaisir et une personne extérieure, la mère. Le père devient le rival de l'enfant ; ce dernier craint d'être puni en conséquence de son désir pour la mère par la castration. Pour cela, il désire inconsciemment tuer son père et tous ceux qui s'opposent à son désir plus ou moins complètement refoulé. De même chez l'adulte, ce désir peut être « réactivé » à l'occasion des frustrations diffuses et des agressions ouvertes auxquelles l'individu est exposé au cours de sa vie. L'homme est alors pourvu naturellement de deux pulsions : la pulsion de vie (l'« Éros ») et la pulsion de mort (le « Thanatos »). L'*Éros* représente l'amour, le désir et la relation, tandis que le *Thanatos* représente la mort, les pulsions destructrices et agressives, ce que l'homme déploie au besoin et qui le rend violent.

Freud dresse un portrait de l'homme : ''L'homme n'est point cet être débonnaire, au cœur assoiffé d'amour, dont on dit qu'il se défend quand on l'attaque, mais un être, au contraire, qui doit compter au nombre de ces données instinctives une bonne somme d'agressivité. […] L'homme est en effet, tenté de satisfaire son besoin d'agression aux dépends de son prochain, d'exploiter son travail sans dédommagement, de l'utiliser sexuellement sans son consentement, de s'approprier ses biens, de l'humilier, de lui infliger des souffrances, de le martyriser et de le tuer", c'est-à-dire d'exercer une violence quelconque sur son prochain.

Tout ceci ramené dans le cadre des ménages à Bantè, *cette violence quelconque sur son prochain* s'observe tous les jours sur le sexe faible qu'est la femme. Et c'est pour tenter d'apporter plus d'éclaircissement pour l'éradication d'un tel phénomène que cette recherche est initiée.

1.5. Revue de littérature

Nous allons parcourir un certain nombre de littératures et ouvrages qui abordent ou qui traitent des violences conjugales en général.

1.5.1. Causes multiformes des violences

Le problème de l'émancipation de la femme représente un des aspects de la question du féministe. Le féminisme poursuit l'amélioration de la condition des femmes, dans toutes les directions, par les moyens d'initiative privée aussi bien que par l'intervention de la Loi. L'émancipation tend plus spécialement à l'affranchissement légal de la femme au sein de la famille et de la société.

En abordant les causes des violences conjugales, Dutton (1996) affirme que « la violence domestique n'est plus envisagée comme un comportement isolé, mais comme la conséquence d'une constellation d'éléments qui fondent la personnalité… la violence domestique existe pour protéger cette personnalité ». Ainsi, l'approche psychologique décrit l'homme violent comme un pervers qui dit éprouver des choses fantasmagoriques et connaît une dévalorisation extrême de lui-même qui passe par des mécanismes de défense, souvent inconscients, projetés sur l'autre.

En psychopathie, l'homme violent est donc une personne déstructurée connaissant un problème d'intériorisation de la relation aux autres et à soi. L'homme violent démontre des problèmes psychologiques et relationnels plus ou moins sérieux qui peuvent être liés à des carences affectives et dans l'enfance, à des expériences traumatiques de pouvoir de la part d'adultes et de leur entourage immédiat, à l'absence de figures parentales structurantes ou à toute autre forme de négligence (Alameda, 1998). Ainsi, l'homme les ayant vécus a souvent une image négative de soi, des sentiments d'insécurité affective, des difficultés dans les relations intimes, des problèmes de comportements. La violence est souvent d'un point de vue psychologique individuel, le résultat d'une multitude de facteurs : une mauvaise intégration de la pulsion agressive, une difficulté à tolérer les frustrations, une souffrance résultant d'attaques ou de menaces à l'amour-propre, une difficulté à tolérer des sentiments d'impuissance, une impression de perdre le contrôle sur la situation ou sur l'autre, une peur de se sentir contrôler par l'autre, un désir impératif de contrôler ou de dominer l'autre. Dépendance par rapport à leur conjointe, une tendance à être exigeant envers celle-ci. L'homme connaîtrait aussi une immaturité affective, un important sentiment d'insécurité personnelle, un manque de confiance en soi qu'il tente de camoufler (Bowlby, 1978).

La sociologie considère le patriarcat comme seul facteur explicatif valable de la violence conjugale. En effet, le patriarcat peut se résumer en trois points : la famille est bâtie sur la parenté masculine, la puissance paternelle est la seule puissance et la structure sociale est fondée sur le pouvoir du père. Ainsi, la violence s'explique par le seul fait que l'homme veut consciemment et délibérément contrôler et dominer la femme qu'il considère inférieure à lui-même.

D'après Rousseau (1934), l'inégalité de statut entre les hommes et les femmes se manifeste dans les différents domaines de la vie sociale (politique, économique, familiale) et même dans nos modes de pensée. En effet, les femmes sont renvoyées au rang de minorité tandis que les hommes occupent les positions de responsabilité, de pouvoir. Ainsi, la violence conjugale peut se lire comme la traduction, au niveau individuel, du rapport de pouvoir entre les sexes existant dans la société au profit des hommes. Le fait est donc que la société organise et pense les rapports entre les

hommes et les femmes d'une façon qui, plaçant ces dernières en position d'infériorité, rend possible la violence masculine.

Aussi, aux différences physiques qui existent dès la naissance, s'ajoutent des différences dans les attitudes à adopter et les rôles à assumer. Dans notre société, l'homme doit être fort et protecteur pour ses proches. Il est orienté vers des comportements d'affirmation de soi, d'indépendance et d'agressivité qui s'apparentent à la virilité. Tandis que la femme apprend à être passive, dépendante, et compatissante. Ces modèles sont hérités du passé. Bien que contestés et remis en cause surtout depuis les années 70, ils n'en demeurent pas moins dominants encore de nos jours. Beaucoup de couples fonctionnent encore sur ces modèles qui, s'ils sont poussés à l'extrême, facilitent l'apparition de la violence.

Durant des siècles, les femmes ont été traitées comme des êtres inférieurs aux hommes, dans les faits et dans la Loi : sans droit sur leur propre corps, exclues de la citoyenneté, privées d'enseignement, sans ressources financières propres. Ainsi, on leur réservait une place unique : gardiennes du foyer et des enfants. En effet, la violence conjugale condamnée aujourd'hui comme un délit était autrefois un droit, communément admis. La femme appartenait à ses parents, à son mari ou à Dieu. Dans le cadre du mariage, elle devait obéissance à son mari et n'avait pour seul droit que celui de se soumettre (de Beauvoir, 1949).

Alameda (1998) sur la question, affirme que la violence a son brouillon de culture dans l'univers de l'adolescent. Les adolescents, surtout les garçons qui ont été survivants de violences sont eux-mêmes plus violents et on constate que cette liaison entre violences subies et violences agies est d'autant plus forte que les sujets sont jeunes. Alameda attire ici, l'attention sur les mobiles des violences de la part des auteurs.

Bâ (1986) quant à elle, montre que depuis les origines, la femme est considérée comme le sexe faible. Elle n'a aucun rôle à jouer si elle n'assume les rôles secondaires. Ainsi dans les assemblées, elles étaient reléguées au second rang et n'assistaient pas aux prises de décision. Donc, on peut dire qu'elle devait seulement se marier, travailler d'arrache pied au foyer et procréer sans pour autant demander la raison. Les châtiments et les brimades étaient le lot quotidien des femmes. Elles

subissaient tous les sévices. Quand la femme disait un mot plus haut que l'homme, le mari pouvait la corriger, la battre, sans aucune forme de procès.

Se penchant sur les mobiles des maltraitances à l'endroit de la femme, Boko-Nadjo (1999), déclare ce qui suit : « l*es maltraitances que subissent les femmes sont dues au fait qu'à l'origine, la femme a été considérée comme étant la propriété de la collectivité toute entière. La marginalisation de la femme ne date alors pas d'aujourd'hui ».*

La société a toujours montré l'homme comme étant supérieur aux femmes, on lui donne constamment le rôle du pouvoir et de la force dès sa naissance. Le jeune garçon est éduqué de manière à ne pas se laisser faire, à être le plus fort et à s'affirmer, tandis que la fille est éduquée vers la souplesse du caractère et de sorte à éviter les conflits. L'homme est plus brutal car, il est normal pour lui d'être dominant, de détenir le pouvoir et de faire usage de son privilège qui est la force. L'homme peut également concevoir la soumission de la femme comme une récompense, la violence lui permet d'éviter un affrontement qui aurait pu tourner à son désavantage. Lorsqu'il est confronté à la supériorité verbale que détient la femme, l'homme fait usage de son avantage afin de contrôler la situation comme le fait un vrai homme. Aussi, l'observation et le ressentit de violence entre les parents durant l'enfance amènent –ils les hommes à reproduire sur leurs conjointes ce qu'ils ont observé antérieurement. Cependant, certains témoins de la violence conjugale peuvent agir par opposition à ce qu'ils ont observé, l'agression d'un des parents sur l'autre peut accroître l'angoisse de devenir à son tour un agresseur (Houndoté, 2011).

En Afrique, les pratiques et le droit coutumier reposent sur des déterminations culturelles qui accordent des statuts et rôles différenciés selon le sexe. La femme est comme une propriété de l'homme et est donc reléguée au second plan. Le « genre » d'une personne est défini par les règles, normes, coutumes et pratiques qui expriment les différences biologiques entre les deux sexes sous la forme de différences socialement construites entre hommes et femmes (et entre garçons et

filles). Les deux genres ainsi définis ne sont pas valorisés de la même façon et ne bénéficient pas de possibilités égales d'évolution et d'action.

Avec Gelles et Strass (1988), nous comprenons qu'un faible pouvoir d'achat des populations explique aussi les violences conjugales physiques. En attestent les recherches menées par l'auteur sur le sujet, ces recherches permettent de comprendre le rapport entre pauvreté et violences conjugales. A cet effet, en s'appuyant sur la théorie des ressources élaborée par Goode (1964), des chercheurs comme Steinmetz, Strauss ou encore Gelles ont mis en évidence l'existence d'un lien entre inégalités sociales, manque de ressources et comportement agressif. Selon cette théorie, les origines sociales, l'éducation, le sexe, les dons et la volonté propre conduisent chaque individu à se forger une idée de la place qui lui revient dans la société et dans la famille. Pour y parvenir, il a besoin de ressources, c'est-a-dire de moyens financiers, de son intelligence, des connaissances acquises, de l'attirance physique, du prestige social, etc. Ne parvenant pas à acquérir les ressources espérées et conserver celles acquises, l'être peut sombrer dans un décalage qui peut sans aucun doute, être la cause de stress, d'un sentiment de frustration et de jalousie et surtout d'une image négative de lui-même et dans une telle situation, l'individu est sur ses gardes quand une autre personne lui semblera mettre en question le pouvoir et le rôle qui sont encore les siens.

1.5.2. Manifestations et conséquences des violences conjugales

En ce qui concerne les manifestations des violences conjugales, verbales et psychologiques, Rausch (1999) s'exprime en ces termes : « … les paroles détruisent et laissent la plupart du temps des séquelles plus sévères que les agressions physiques. La violence connait des raffinements… ». L'auteur, a travers cette pensée montre contrairement à ce que le commun des mortels peut croire, que « les violences verbales et psychologiques ont des répercussions plus pointues que celles physiques sur la personnalité de la victime ».

Abordant toujours dans la même direction que le précédent auteur, Perret-Serrurier (1999) fait comprendre que les femmes, fragilisées par ces violences conjugales ont

tendance à les répercuter inconsciemment et involontairement sur leurs enfants qui sont des survivants tous désignés pour subir à leur tour les contrecoups de la souffrance de leur mère. Si les mères étaient moins angoissées, si elles étaient mieux comprises et mieux secondées dans leurs divers rôles, leurs enfants à bas âge seraient moins malades. L'auteur aborde ici les manifestations du phénomène sur les enfants qui constituent les futurs parents. Ces derniers sont successibles de devenir des pères et mères de famille violents. Ainsi, avec cette transmission transe-générationnelle des violences conjugales, on ne peut qu'avoir des sociétés empreintes à d'éternelles violences.

Ces différents auteurs ont le mérite de baliser notre terrain de recherche. Leurs différents apports serviront de pistes dans le cadre de la présente recherche.

1.6. Clarification conceptuelle

1.6.1. Violence et violence conjugale

Le mot "violence" vient du latin « vis », qui signifie « force ». La violence est une force dont on use contre quelqu'un, contre les lois, contre la liberté publique, etc.

La violence selon Le Robert (2010), c'est l'utilisation de force physique ou psychologique pour contraindre, dominer, causer des dommages ou la mort. Elle implique des coups, des blessures, de la souffrance.

Pour Zelinsky (1989), la violence est « la force déréglée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction de l'humanité de l'individu ». La violence est ainsi souvent opposée à un usage contrôlé, légitime et mesuré de la force.

Il est question à présent d'apprécier le contenu des sciences sociales et humaines sur la question.

Pour la psychanalyse, la violence est le « retour du refoulé », la libération du paroxystique des pulsions originaires de la libido comme de l'instinct de mort (Méhoba, 2009). Pour la sociologie, la violence est définie au sens étroit comme

comportement visant à causer des blessures aux personnes ou des dommages aux biens (Boudon et Bourriccaud, 2004). Collectivement ou individuellement, nous pouvons considérer tels actes de violences comme bons, mauvais ou ni l'un ni l'autre selon qui commence contre qui. Nous pouvons alors affirmer sans risque de nous tromper, que la relation amoureuse, voire conjugale n'y est pas épargnée.

Aujourd'hui et dans le cadre de cette étude, la violence peut être qualifiée de diverses manières : "Violence basée sur le genre", "violence domestique", "violences faites aux femmes" ou encore "violences conjugales" autant de termes employés pour designer le phénomène qui fait l'objet de la présente étude.

En somme, la violence conjugale est toute forme de violence verbale, physique, sexuelle, psychique ou économique entre les époux ou personnes cohabitantes ou ayant cohabité (même occasionnellement) et entretenant ou ayant entretenu une relation affective et sexuelle durable. Elle englobe la violence physique, sexuelle, psychique, sociale et émotionnelle entre des adultes vivant ou ayant vécu une relation proche. Il s'agit en priorité de couples unis par les liens du mariage ou du concubinage.
Il importe de dire un mot sur la femme qui est souvent victime des violences conjugales.

1.6.2. Femme

Selon le Dictionnaire Universel (2010), la femme est "l'être humain de sexe féminin, qui peut donner naissance à des enfants". Elle est également l'épouse de l'homme et mère des enfants du ménage.

De Singly (1993) a distingué deux groupes de femmes : d'une part les femmes "égalitaires" et d'autre part les femmes "ménagères". Les premières rejettent les rôles traditionnellement attribués à l'un ou l'autre sexe, et exigent que "les territoires codés classiquement comme féminins (le ménage, les décisions concernant la vie quotidienne) deviennent conjugaux". Le deuxième groupe de femmes, c'est-à-dire les ménagères adhère encore à une vision traditionnelle des rôles respectifs des deux

conjoints, c'est-à-dire à l'idée que la femme s'occupe des enfants et du ménage, tandis que le mari travaille à l'extérieur pour gagner le revenu familial.

Si toutes ces définitions de la femme sont autant vraies, laquelle allons-nous retenir pour cette recherche ?

Nous retenons pour ce travail que la "femme", est l'être qui dans l'espèce humaine appartient au sexe féminin ; la compagne de l'homme. Celle qui est ou a été mariée.

1.6.3. Survivante

Toute personne qui a survécu aux violences. Dans ce cas, c'est toute femme ayant subie des violences conjugales et qui résistent en restant encore en couple ou en famille (CARE, 2012).

1.6.4. Ménage

Selon le Robert (2012), le ménage est "un couple vivant en commun et constituant une communauté domestique".

Le ménage, c'est une personne, un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant dans une même unité d'habitation (local ou ensemble de locaux utilisé (s) par un ménage pour son logement. Ces locaux peuvent se situer dans un bâtiment unique, dans une partie d'un bâtiment ou dans un ensemble de bâtiments proches les uns des autres), prenant le plus souvent leur repas en commun, subvenant ensemble à leurs autres besoins essentiels, reconnaissant généralement l'autorité d'une seule personne qui est appelée "chef de ménage" (INSAE Benin, 2013).

Le ménage dans le cadre de cette étude devra être compris comme "l'ensemble formé du père, de la mère et des enfants. Il s'agit d'une famille nucléaire c'est-à-dire une famille constituée d'un couple et des enfants à l'opposition d'une famille africaine constituée de toutes les personnes ayant un lien de parenté" (Todd, 1996).

CHAPITRE II : CADRE D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Il nous paraît important de procéder à la présentation du cadre d'investigation dans un premier temps puis de la démarche méthodologique adoptée dans un second temps.

2.1. Présentation du milieu d'étude

Située dans le Département des Collines à l'Ouest du Centre-Bénin entre les parallèles 8°0' et 8°40' de latitude Nord et 1°30' et 2°17' de longitude Est, la Commune de Bantè couvre une superficie de 2.695 km^2 avec une population de 106.945 habitants. Elle est limitée au Sud par la commune de Savalou, à l'Est par celle de Glazoué, au Nord par le Département de la Donga et à l'Ouest par la République du Togo (INSAE, 2013).

Originaire d'Ilè Ntca au Nigéria les autochtones (Nagot) de la Commune de Bantè représentent 87,7 % et les étrangers 12,3 %. Ces derniers regroupent les Holli, les Adja, les Fon et les Somba. L'activité dominante est l'agriculture. Les religions pratiquées sont le Christianisme, l'Islam et l'Animisme.

Dans cette commune, l'harmonie sociale est faible. Les pratiques traditionnelles ont encore droit de cité. Les interdits et les tabous constituent encore des moyens d'éducation. Elle constitue une population assez homogène pour faire l'objet de la présente étude.

De part sa superficie, elle occupe environ les 19,44 % du territoire des Collines, et les 2,49 % du territoire national. Elle arrive en deuxième position, après la commune de Ouèssè (3.200 km^2) du point de vue de la superficie au niveau du département.
Erigée en 1978 en Sous-préfecture, la commune de Bantè compte actuellement 34 villages administratifs repartis dans les neufs (09) arrondissements que sont : Agoua, Akpassi, Atokolibé, Bantè, Bobè, Gouka, Koko, Lougba Pira (INSAE, 2002).

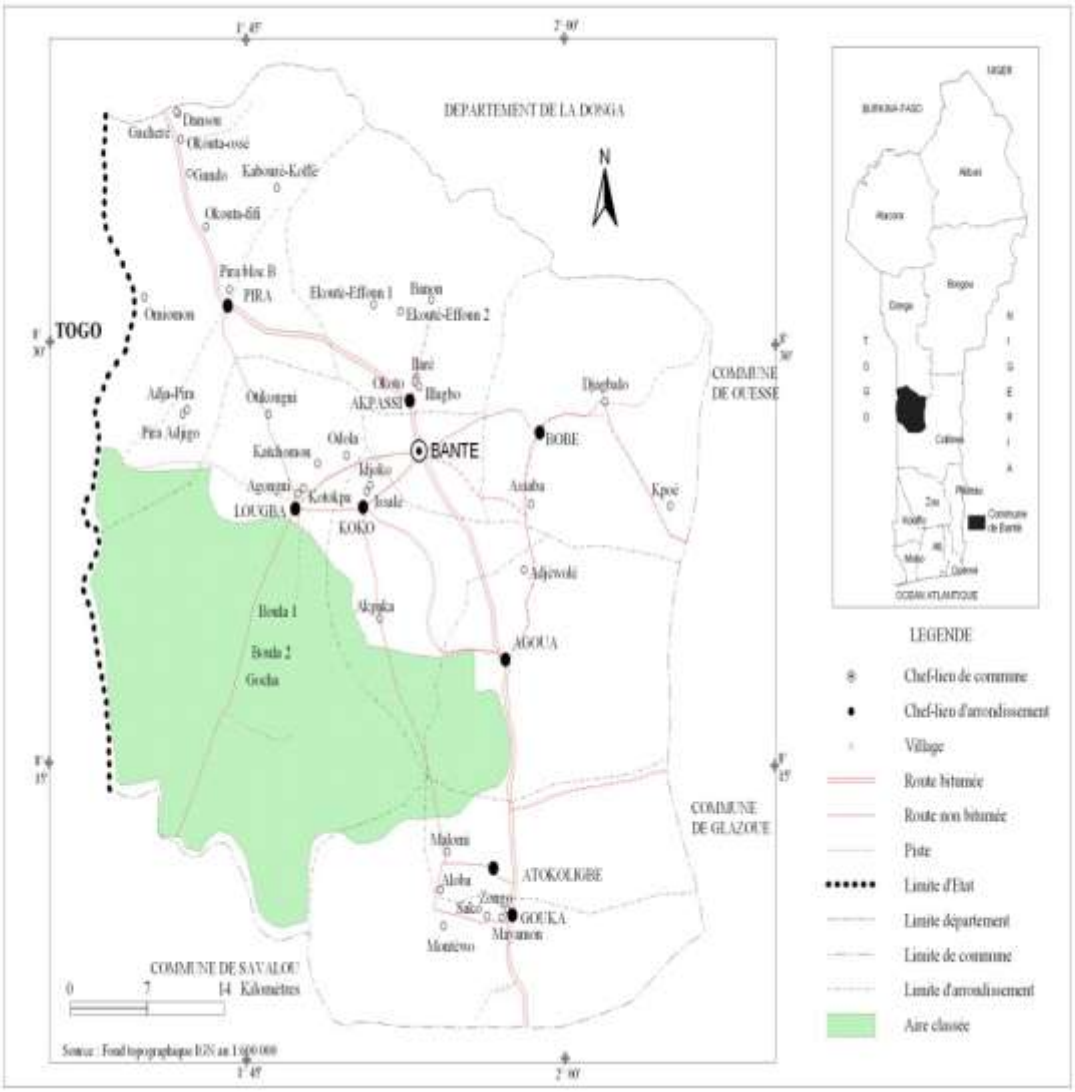


Figure 1 : Situation géographique de la commune de Bantè

Source : DGAT, 2016

2.2. Approche méthodologique

La méthodologie de l'étude apportera des clarifications sur la recherche documentaire, la nature d'enquête, technique d'échantillonnage, la collecte et le traitement des données, les difficultés et les limites du travail.

2.2.1. Recherche documentaire

Dans le souci de prendre connaissance d'écrits existants sur le sujet traité, la nécessité d'effectuer une recherche documentaire s'est imposée. Dès lors une documentation diverse et variée a été consultée à cet effet. Cette première phase de la méthodologie a permis de recueillir un certain nombre d'informations concernant notre sujet. Plusieurs ouvrages ont été consultés ainsi que des sites internet. Les centres de documentations parcourus sont entre autres : la bibliothèque centrale de l'UAC, le centre de documentation de la FLASH, le centre de documentation de l'OMS et le centre de documentation des ONG ''CARE BENIN/TOGO'' et ''Equi Filles''.

Les documents consultés sont pour la plupart des mémoires, des livres, des rapports et des articles. Avec ces documents nous avons obtenu les informations d'ordres méthodologiques, techniques de rédaction des mémoires et des informations générales et spécifiques pour le sujet.

2.2.2. Nature de l'enquête

Il s'agit notamment d'une étude descriptive et analytique des violences conjugales dans la Commune. Cette recherche s'est appuyée essentiellement sur des données empiriques, c'est-à-dire l'enquête qui est la forme la plus simple, la plus diversifiée et donc théoriquement la plus prometteuse. C'est pour ces raisons que l'approche qualitative a été utilisée appuyée de quelques données quantitatives.

2.2.3. Population cible

Dans le cadre de cette étude, plusieurs acteurs sont pris en compte. Ils constituent la population concernée et sont entre autres :

- les ménages où règnent des violences conjugales. Ici, nous avons échangé avec les femmes survivantes de violences, les chefs de ménages et les enfants cosurvivants de violences subies par leurs mères ;

- les personnes ressources qui traitent au quotidien les questions de violences conjugales à Bantè. Outre, les psychologues ; elles sont le Roi de Bantè, deux chefs traditionnels, deux animatrices du Centre de Promotion Sociale de Bantè (CPS), le chef de Brigade de Bantè, le commissaire de police de Pira, une facilitatrice de l'ONG Equi filles, deux autorités locales.

2.2.4. Echantillonnage

Pour la définition de l'échantillon, il a été fait usage de la technique d'échantillonnage « boule de neige ». Il est à noter, que cette technique d'échantillonnage est utilisée lorsque le chercheur connait très peu les personnes qui correspondent aux variables et critères retenus pour la recherche. Tel a été notre cas puisque, nous n'avons pas une connaissance exhaustive des personnes devant constituées notre échantillon. CARE International Bénin/Togo nous a beaucoup facilité le contact avec les ménages qui constituent leur population cible à Bantè. Ceci par le biais de l'ONG Equi Filles et le Centre de Promotion Sociale de Bantè.

Cette composition hétérogène se résume dans le tableau suivant.

Tableau I : Taille de l'échantillon

Acteurs	Total
Femmes survivantes de violences conjugales	50
Chefs de ménages	20
Enfants témoins de violences conjugales	20
Animatrices du centre de promotion sociale	2
Chefs traditionnels	2
Autorités locales	2
Facilitatrice de l'ONG Equi Filles	1
Roi de Bantè	1
Commissaire de police de Pira	1
Chef brigade de Bantè	1
Total	**100**

Source : Données du terrain, 2016

Au total, **100 acteurs** ont été enquêtés du 11 octobre au 24 novembre 2016.

2.2.5. Techniques de collecte de données

Les techniques de collecte de données utilisées sont l'observation participative et l'entretien semi-directif.

L'observation s'est imposée à nous, compte tenu du caractère comportemental de l'objet de notre sujet. Avec cette technique, nous avons eu un meilleur relevé de certains comportements inconscients de notre échantillon.

Quant aux entretiens semi-directifs, ils ont permis d'identifier les déterminants psychosociologiques des violences conjugales à Bantè.

Ces différentes techniques nous ont permis d'identifier les outils de recherche correspondante.

2.2.6. Outils de collecte de données

Les outils de collecte de données sont la grille d'observation et le guide d'entretien.

La grille d'observation est un outil de recherche. Elle a permis d'observer les individus en situation. Le guide d'entretien quant à lui, a permis d'avoir des informations qualitatives et quantitatives.

Les données recueillies avec ces outils de recherche ont fait l'objet de traitement scrupuleux afin d'aboutir à des résultats concluants.

2.2.7. Traitement des données

Le traitement des données collectées à partir de la grille d'observation et du guide d'entretien a été fait selon l'analyse de contenu. Les travaux informatiques (texte et figure) nécessaires à la mise en forme des résultats ont été exécutés à l'aide du logiciel Word et Excel 2010.

D'énormes difficultés ont été rencontrées dans le cadre de ce travail et méritent d'être énoncées.

2.2.8. Difficultés rencontrées

Comme tout travail scientifique nos recherches sont confrontées à des difficultés.

Au nombre de ces difficultés, on peut citer celles liées au fait que nous n'avons pas pu échanger dans un même ménage avec le chef de ménage, la survivante et ses enfants. Cette situation s'explique par l'absence des chefs de ménage au foyer et par la peur de certaines survivantes à se confier en présence de leur époux. Il nous a été donc difficile de cerner les réalités du phénomène chez des individus vivants dans un même ménage.

Nous avons été également confrontés à la demande de motivation par certaines survivantes avant de répondre aux questions. En effet, bien qu'elles soient survivantes de violence dans leur foyer, certaines femmes pensent que nous devons leur donner de l'argent avant de s'entretenir avec elles.

2.2.9. Limites de la recherche

Le choix pour l'étude a porté sur les "violences conjugales". Cette appellation paraît le plus indiqué, en ce sens que l'étude se focalise essentiellement sur les violences dans les ménages. Cependant, l'inconvénient que présente le terme ainsi formulé est de ne pas préciser qui est la victime et qui est l'auteur des violences conjugales. Mais dans l'immense majorité des cas, les violences sont exercées sur les femmes. Nous avons décidé de réserver notre étude à cet aspect essentiel de la question. Dès lors, dans le cadre du présent travail, nous utiliserons l'expression "violences conjugales" pour designer "les violences faites aux femmes".

DEUXIÈME PARTIE : RESULTATS, DISCUSSION ET PERSPECTIVES

CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce chapitre sera consacré aux statistiques des données obtenues sur le terrain de recherche, aux différents faits rapportés par certaines survivantes, (les chefs de ménage et enfants rencontrés). Il sera ensuite procéder à la présentation des causes des violences conjugales déterminées, à leurs manifestations et aux moyens de résolutions de ces violences conjugales à Bantè.

3.1. Caractéristiques générales des acteurs enquêtés

Ces caractéristiques seront en fonction des femmes survivantes, des époux et des enfants.

3.1.1. Données sur les femmes victimes

Elles résument l'âge, le niveau d'instruction, l'activité exercée, la nature du couple et le lieu de résidence des ménages.

La tranche d'âge est donnée par la figure suivante.

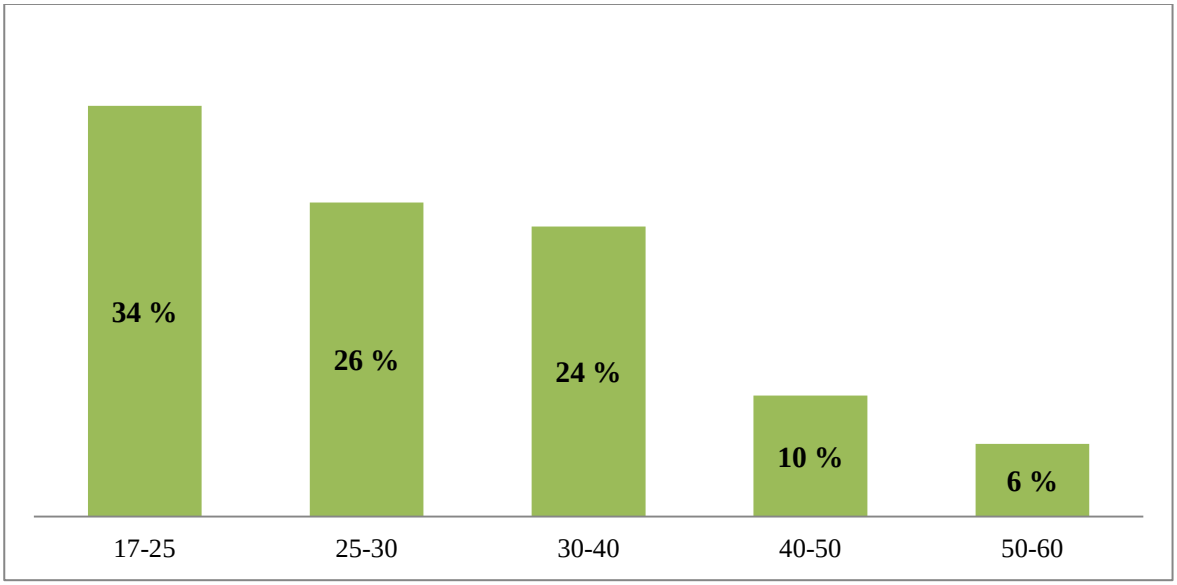


Figure 2 : Répartition des survivantes suivant l'âge

Source : Données du terrain, 2016

Les femmes les plus victimes de violences conjugales se situent entre 17 et 25 ans avec 34 %.

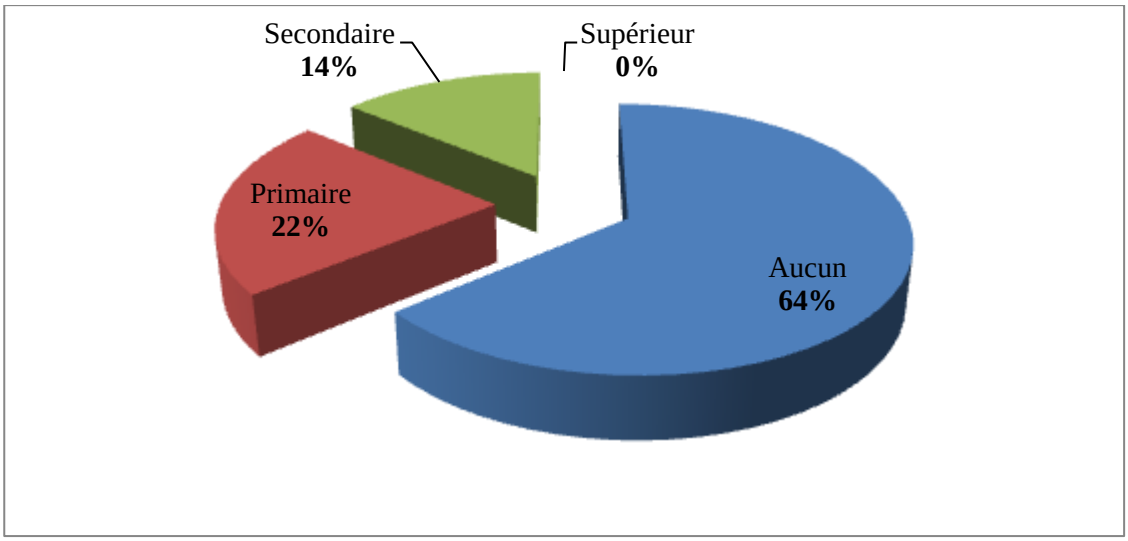


Figure 3 : Répartition des survivantes selon le niveau d'instruction

Source : Données du terrain, 2016

La majorité (64 %) des femmes subissant les violences conjugales n'a aucun niveau. Par contre, aucune (00 %) femme de niveau supérieur n'est représentée dans cette étude.

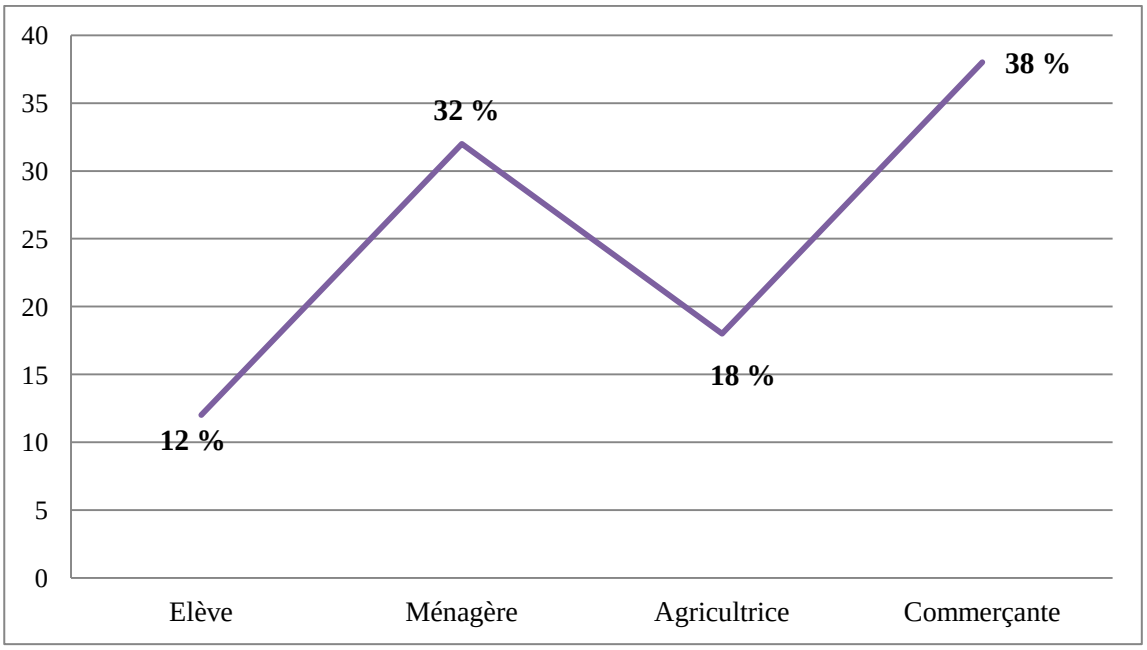


Figure 4 : Répartition des survivantes selon l'activité exercée

Source : Données du terrain, 2016

Les activités prépondérantes des survivantes sont le commerce (38 %) et l'occupation des ménages (32 %).

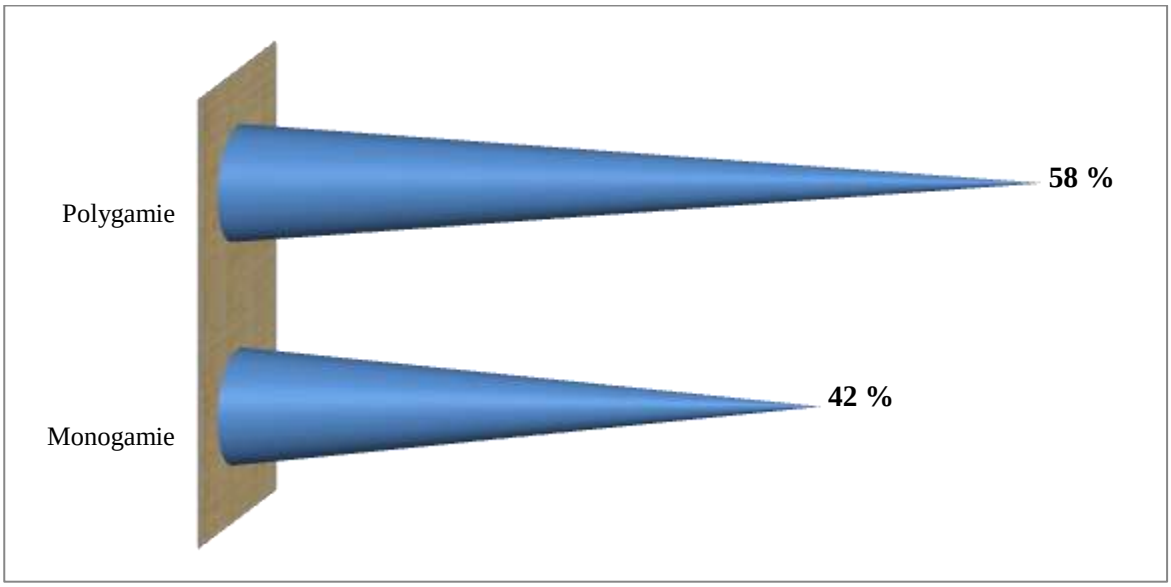


Figure 5 : Répartition des survivantes selon la nature du couple

Source : Données du terrain, 2016

58 % des femmes sont en familles polygames contre 42 % en régime monogamique.

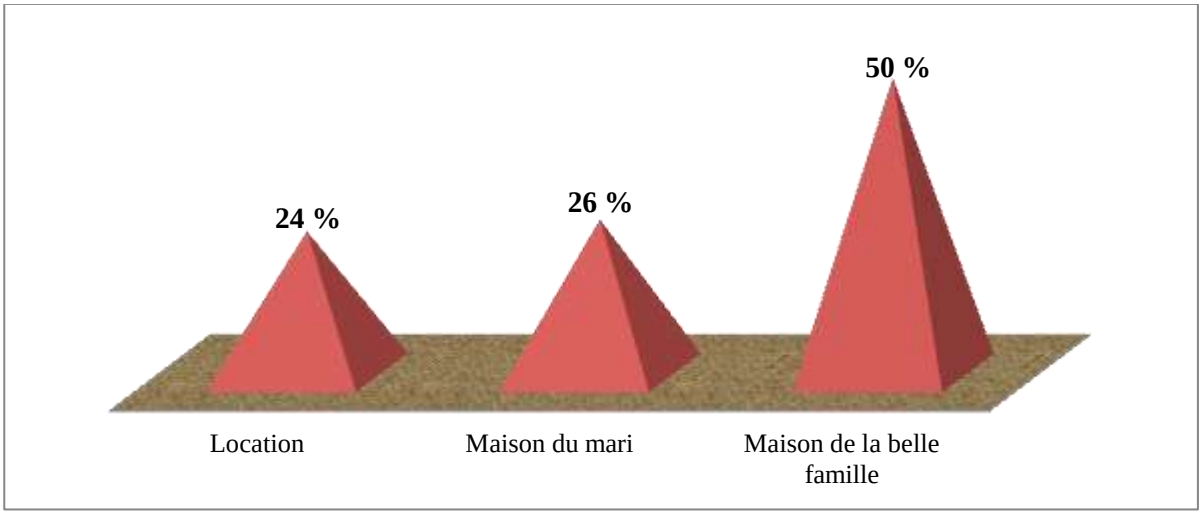


Figure 6 : Répartition des survivantes selon le lieu de résidence des ménages

Source : Données du terrain, 2016

La moitié (50 %) des survivantes sont dans les maisons de la belle famille, 26 % sont dans la maison personnelle de leur mari.

3.1.2. Informations des époux et enfants des survivantes

Ces informations sont relatives à l'âge et au niveau d'instruction.

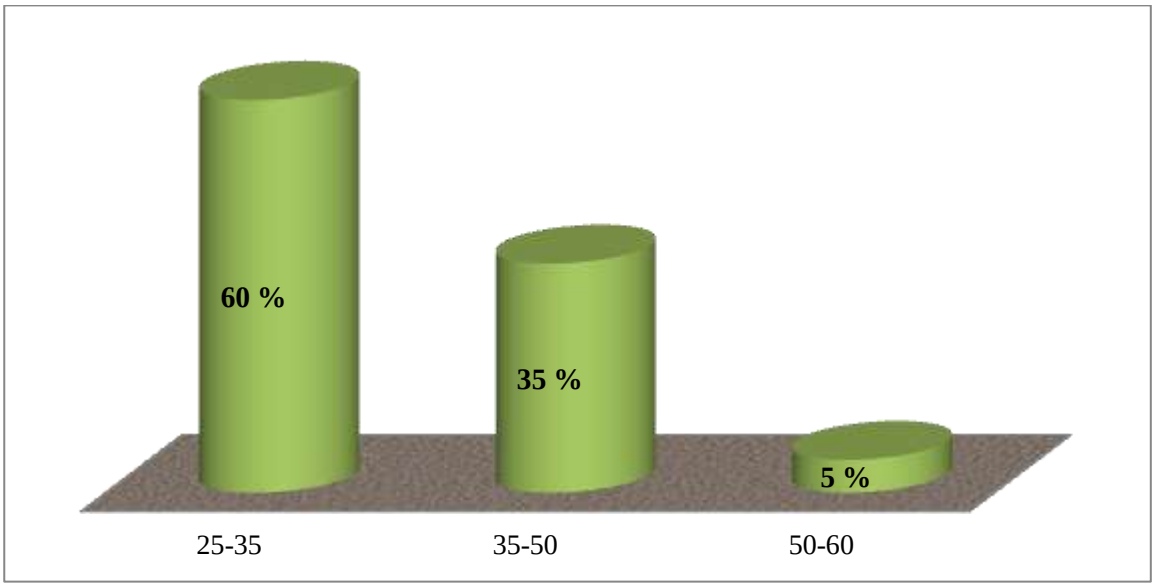


Figure 7 : Répartition des époux suivant l'âge

Source : Données du terrain, 2016

La majorité (60 %) des époux des survivantes sont jeunes d'âge compris entre 25 et 35 ans

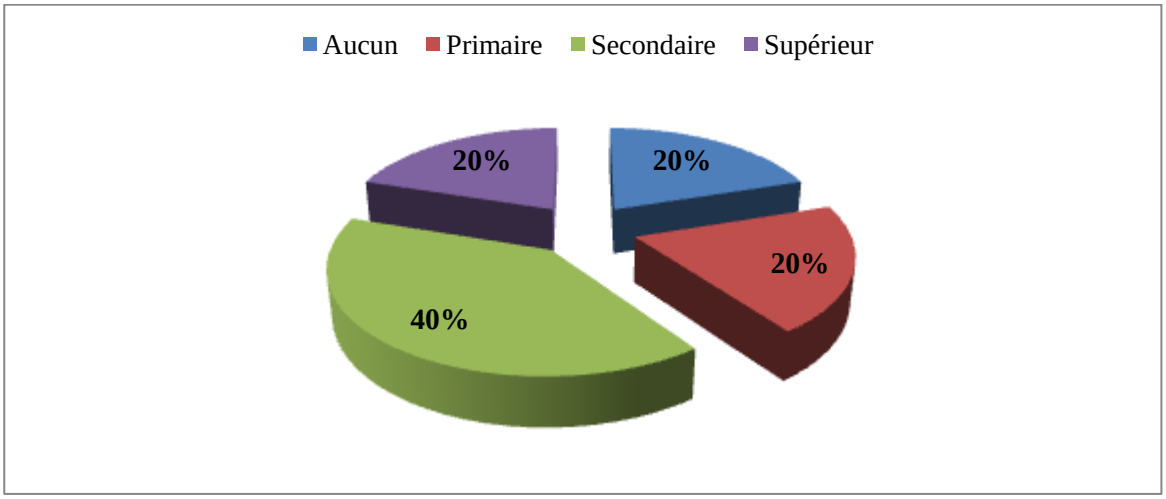


Figure 8 : Répartition des époux selon le niveau d'instruction

Source : Données du terrain, 2016

20 % des époux ont un niveau d'instruction supérieur et 20 % également n'ont aucun niveau. Par contre 40 % d'entre eux ont un niveau secondaire.

Tableau II : Répartition des enfants des femmes survivantes selon l'âge

Tranche d'âge (an)	Effectif	Pourcentage (%)
5-10	6	30
11-15	9	45
16-20	5	25
20 et plus	0	00
Total	**20**	**100**

Source : Données du terrain, 2016

La majorité des enfants des survivantes est dans la période adolescentaire de 11 à 15 avec une proportion de 45 %.

3.1.3. Formes de violences subies par les survivantes à Bantè

Elles sont de divers ordres. Le tableau III nous renseigne.

Tableau III : Différentes formes de violences subies par les femmes

Variables	Effectif	Pourcentage (%)
Violences morales et psychologiques	50	100
Violences physiques	9	18
Violences économiques	10	20
Violences sexuelles	15	30

Source : Données du terrain, 2016

Toutes les femmes enquêtées subissent les violences morales ou psychologiques ; 30 % font l'objet de violences sexuelles et 18 % ont étés victimes de violences physiques.

Quelles en sont alors les causes ?

3.2. Causes des violences conjugales à Bantè

Au nombre des causes, nous pouvons citer les causes psychosociologiques et les causes socioéconomiques.

3.2.1. Causes psychosociologiques des violences conjugales

Les déterminants psychosociologiques du phénomène qui fait l'objet de l'étude sont l'éducation traditionnelle en milieu *Tcha*, l'absence d'homogénéité de caractères entre partenaires et la psychorigidité mentale des chefs de ménage.

3.2.1.1. De l'éducation en milieu *Tcha*

A l'instar de toutes les sociétés du monde, la société *Tcha* adopte une éducation traditionnelle qui privilégie considérablement la place de l'homme dans la société au détriment de celle de la femme. C'est ainsi que le noyau parental inculque dès le bas âge à ses progénitures des attitudes et comportements qui n'arrangeront pas plus tard l'émancipation de la femme. Le garçon en milieu *Nagot* en général et en particulier en milieu *Tcha* est préparé dès son bas-âge à son rôle de chef de famille, c'est-à-dire, au rôle du premier responsable du foyer. La femme quant à elle est préparée au rôle de mère de famille.

L'enfant de sexe masculin ayant grandi dans cet espace vital prend dès le bas-âge, la part du lion dans la fondation et l'animation de la vie conjugale. Tout ceci l'amène lorsqu'il devient chef de ménage, à exercer un pouvoir intensif sur sa femme à qui il concède une place accessoire. Il se trouve que la plupart des chefs de ménage interrogés quelque soit leur niveau d'instruction, se voient ne pas être de même classe sociale que leurs épouses malgré le niveau d'instruction de celles-ci.

L'éducation traditionnelle en vogue en milieu *Tcha* prépare la femme dès le bas-âge à la douceur, à la tendresse, à l'entretien des enfants et du mari pour mener à bien son rôle de mère de famille. De telles tâches sont assurées par le noyau parental, qui n'agit que par respect aux pratiques séculaires. La femme dès le bas-âge, est appelée à ne pas riposter aux injonctions de son futur époux. Elle s'approprie un statut d'être inferieur à l'homme et agit en conséquence.

A la question de savoir les attitudes que les femmes de notre échantillon adoptent quand elles subissent les tourments moraux de la part de leur époux ; 80 % nous ont confié qu'elles sont passives face à ces violences subies. Ces pratiques que développent les femmes rencontrées renforcent le comportement d'emprise des époux à leur endroit. Une survivante raconte :

> « *On travaille ensemble dans le même champ avec mon mari et après la récolte, il vend et dépense l'argent sans se soucier de moi, ni des enfants et quand j'en parle il me dit que c'est son argent et qu'il n'a pas de compte à me rendre* ».

Au regard des nombreux cas de violences conjugales traités à Bantè, le Roi Adéfouiloutou de Bantè a donné sa version des causes du phénomène de violences conjugales. Il a fait comprendre qu'aujourd'hui les femmes se marient sans l'avis des parents ; elles tombent enceinte sans présenter l'homme à la famille. L'homme ne prend aucun engagement vis-à-vis de la famille de la femme. Il ne connait les règles ou les coutumes de la famille ; ne suit aucune procédure pour avoir la femme c'est-a-dire ne donne, ni la petite ni la grande dot avant de mettre la femme enceinte. Une fois chez lui, la femme est maltraitée, marginalisée. Ces faits s'appuient sur les propos de cette femme :

> « *Nous nous sommes rencontrés au collège et après quelque mois, je suis tombée enceinte. Quand il a su que je suis tombée enceinte, il a refusé d'assumer la responsabilité et m'a laissé seule avec la grossesse*

> *jusqu'à l'accouchement. Ce qui m'a amené à le convoquer au CPS* ».

Cette pratique prend d'ampleur, car elle est cautionnée par les femmes qui se trouvent être les plus concernées. De tels comportements expliquent la marginalisation dont sont victimes les femmes de la part de leur époux.

L'autre déterminant psychosociologique à Bantè, est la proximité des femmes avec leur belle-famille du fait que les femmes et leurs maris vivent dans la grande maison familiale du mari. Au nombre des 50 femmes interviewées, 50 % vivent avec leur mari dans la grande maison familiale de ce dernier. Une telle situation n'arrange pas la femme mariée qui est sous le contrôle permanent de ses beaux parents. Ces derniers lui rendent la vie conjugale impossible en s'ingérant dans la gestion du foyer de leur fils. Les femmes ont affirmé que les beaux parents vont jusqu'à donner des injonctions fermes à leur fils par rapport aux traitements qu'il doit leur réserver. Pour la plupart du temps, les survivantes ont confié qu'elles n'entretiennent pas de rapports sains avec leurs belles-familles et surtout avec leurs belles-mères.

> « *La belle famille ne m'aime pas et fait tout pour me séparer de mon mari. Pour cela, ils disent à mon mari que je ne m'occupe pas bien des enfants quand il n'est pas à la maison parce que mon mari est un chauffeur et ne reste pas souvent à la maison. Lui-même, à cause de ces mensonges, il entretient une autre relation avec une femme que sa famille lui a cherchée. Ce qui a amené les problèmes dans le foyer* ».

L'incompatibilité des caractères des époux expliquent aussi les violences dont sont victimes les femmes rencontrées dans le cadre de l'enquête à Bantè. Ce chef de ménage s'explique :

> « *Ma femme aime trop taper les enfants, ce que je ne supporte pas. Pour cela, je lui ai interdit de taper les*

enfants mais elle ne m'a jamais écouté ce qui fait que par moment je lève la main sur elle ».

Il renchérit en disant.

« *Ma femme est tellement paresseuse. Elle ne prépare pas à temps et quand j'en parle, elle crie encore sur moi, ce qui me pousse par moment à l'insulter* ».

3.2.1.2. Absence d'homogénéité de caractères entre partenaire

L'homogénéité de caractères est le fait que dans le choix des conjoints, les relations s'établissent de manière privilégiée entre les partenaires sur la similitude d'attitudes, de comportements et de caractères. Ce concept qui revêt une importance capitale dans le choix du conjoint échappe de plus en plus aux acteurs de la vie conjugale.

Selon le roi Adéfouiloutou de Bantè, le processus du choix de conjoint (e) dans les temps anciens est différent de celui d'aujourd'hui et se déroulait de deux façons. Il s'explique :

« *Dans un premier temps, le jeune qui est intéressé par une fille en informe ses parents. Ces derniers font plusieurs enquêtes sur les comportements de la fille et de la famille. Ils approuvent quand les comportements sont compatibles et peuvent conduire le couple à un bon terme et désapprouvent le choix de leur fils dans le cas contraire. Dans un second temps, les parents eux mêmes lorsqu'ils apprécient une famille à travers leurs comportements et voient qu'il serait bon d'avoir une relation avec cette dernière, ils orientent l'un de leurs enfants vers cette famille. Ces genres de pratiques permettaient entre temps de garder les bonnes relations entre les familles et empêchaient les violences conjugales quelque soit sa forme car les familles avaient peur de mettre fin aux bonnes relations qui les unissaient* ».

Tel n'est pas le cas aujourd'hui, les jeunes négocient tout entre eux et les parents ne sont mêlés ni de près ni de loin des premières rencontres de leurs enfants. La plupart se basent sur le matériel et le physique dans le choix de leur partenaire, foulant au pied les bonnes habitudes des parents en matière de choix de conjoints. Ils ne s'appesantissent plus sur la compatibilité des caractères, des attitudes et comportements avant de nouer les liens du mariage. Ce qui les conduit très tôt à des conflits conjugaux car ils ne se connaissent pas avant de s'engager. L'extériorisation de ces conflits se manifeste souvent par des tourments moraux, l'agressivité et les bagarres. Cette survivante en parle :

> « *Il m'insulte chaque fois parce que le seul enfant qu'on a est souvent malade et pour cette raison, il m'a laissé la charge de l'enfant. Aussi, a-t-il commencé par courtiser une autre femme et ne reste plus à la maison. Quand il rentre et que j'en parle, il me bat* ».

La psychorigidité mentale des chefs de ménage rencontrés dans le cadre de l'étude à Bantè explique aussi les violences dont sont victimes les femmes de notre échantillon.

3.2.1.3. De la psychorigidité mentale des époux

En milieu *Tcha*, le refus de l'acte sexuel par la femme est mal perçu par les hommes. Pour ces derniers, une femme qui refuse de faire l'amour avec son homme, est considérée comme infidèle et peut subir des violences physiques de la part de son mari. C'est-à-dire pour eux, une femme qui est sur le toit d'un homme n'a pas le droit de dire non à son mari quand celui-ci a envie d'elle. Tout ceci est inculqué avec instance par le noyau parental aux progénitures surtout de sexe masculin, futurs chefs de ménages.

Ayant reçu cette éducation, les chefs de ménages fonctionnent avec ce capital cognitif et s'y attachent farouchement. Lorsque par moment, il arrive que la femme dise non à l'homme de passer à l'acte sexuel, ce dernier essaie d'user de ses forces psychologiques et physiques pour obliger la femme à céder. Le chef de ménage qui

se retrouve dans une telle situation n'hésite pas, à lever la main sur sa femme et proférer des injures à son endroit. Les propos de cette survivante illustrent très bien ceci :

> « *Quand je refuse de faire l'amour avec lui, il commence par me battre et très souvent il le fait* ».

La plupart des chefs de ménages n'arrivent pas à s'expliquer le refus de leurs femmes de faire l'amour avec eux. Ces derniers refusent les explications que leur fournissent leurs femmes et l'assimilent systématiquement à l'infidélité. Ils n'hésitent pas à administrer des tourments moraux et sévices corporelles à l'encontre des femmes. Un chef de ménage nous dit :

> « *Chaque fois que je demande à faire l'amour, elle me dit qu'elle est fatiguée, pour cette raison, j'ai commencé par courtiser une autre femme, ce qu'elle n'a pas apprécié et passe son temps à m'insulter. Ce qui m'a poussé à la battre un jour* ».

L'agressivité en psychanalyse est la tendance naturelle à l'affrontement, pour affirmer sa propre personnalité face à celle d'autrui. Elle est remarquable dans les ménages monogames dont les femmes sont stériles. Ce qui explique cette agressivité des chefs de ménages est qu'ils se rendent compte qu'ils n'ont pas de progénitures légitimes pouvant hériter de leurs patrimoines. Du coup, ils auraient vécu inutilement. Ils culpabilisent leurs femmes pour de tel sort et bafouent leur autorité. En voici un exemple dans les propos d'une survivante.

> « *Je subie souvent des violences dans mon foyer parce que depuis que je suis avec mon mari, je n'ai pas fait des enfants pour lui* ».

La femme stérile est maltraitée et est considérée comme un être inutile dans la vie. Elle ne bénéficie plus d'aucune attention venant de son mari et de sa belle-famille. L'intervention des parents de l'époux empire la situation au niveau de la femme.

Désormais, elle fait l'objet de critiques, d'injures, des actes qui ternissent son image. Elle est chosifiée. De tels actes compliquent l'existence à la femme et sa personnalité en reçoit un grand coup.

Les causes psychosociologiques ne suffiraient pas à elles seules pour expliquer les violences conjugales à Bantè.

3.2.2. Causes socio-économiques des violences conjugales à Bantè

Traditionnellement, les charges liées au foyer sont assurées par l'homme en tant que chef de ménage. La femme est là pour accompagner son mari dans ses travaux et s'occuper de la maison. Mais aujourd'hui, la femme ne se limite plus à ces attributions. Elle se lance de plus en plus dans les activités génératrices de revenus, ce qui lui permet d'avoir quelques ressources pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses enfants.

Malheureusement, nous constatons qu'au lieu d'encourager leurs femmes, les hommes s'en réjouissent et profitent pour laisser toutes les charges du foyer à celles-ci, ce qui évoque le problème d'abandon des charges du foyer par les chefs de ménages. Certains parmi eux sont insensibles aux besoins du ménage. Il leur arrive de se comporter comme des "sourds muets'' face aux besoins du ménage. Les faits relatés par ces survivantes expliquent très bien ce qui se passe :

> « *Le problème de mon mari, c'est la femme. Il ne fait que courtiser les femmes et dépense tout son argent au dehors ; il ne se soucie même pas des enfants et quand tu lui en parles, il s'énerve et va se plaindre chez sa famille que je suis trop jalouse et je ne veux pas qu'il prenne une autre femme* ».
>
> « *On travaille ensemble dans le même champ avec mon mari et après la récolte, il vend et dépense l'argent sans se soucier de moi, ni des enfants et quand j'en parle il me*

dit que c'est son argent et qu'il n'a pas de compte à me rendre ».

La plupart des femmes qui ont laissé entendre que leur époux a abandonné les charges du ménage ont expliqué que les époux ne les comprennent pas quand elles déplorent leur manière de faire. Et c'est de ces situations que naissent les mécontentements pour faire place aux violences dont elles sont souvent victimes. C'est ce que cette survivante a voulu faire comprendre lorsqu'elle dit :

« *Mon mari ne fait que boire et ne subvient pas aux besoins essentiels du foyer. Il ne sait même pas qu'il a des enfants et comment ils vont à l'école et dès que j'en parle, il se fâche et me bat devant les enfants* ».

Notre étude nous a également permis de nous imprégner des manifestations du phénomène.

3.3. Manifestations des violences conjugales à Bantè

Cette étude nous a permis de prendre connaissance des diverses formes des violences conjugales aux quelles sont confrontées les femmes à Bantè. Ce sont les violences morales et psychologiques, les violences physiques, les violences économiques et les violences sexuelles.

En général, les violences conjugales commencent par les violences morales et psychologiques qui, se manifestent par des propos désagréables, des dénigrements systématiques, des injures, de l'humiliation répétée, des menaces, de la possessivité, des fausses accusations, de l'abandon de foyer et le chantage. Toutes ces pratiques dont le chef de ménage est l'auteur peuvent être qualifiées d'emprise. La grille d'observation a permis de faire les observations selon lesquelles, la survivante dans de telles situations est cernée. Elle perd toute confiance, tout désir est effacé ; le mari commence à faire du vide autour de sa femme.

Si toutes les femmes (100 %) avec qui nous avons eu l'entretien ont avoué qu'elles sont survivantes de violences morales et psychologiques, 18 % d'entre elles subissent en plus des violences physiques.

Les violences physiques se manifestent par des gifles que certains chefs de ménages administrent à leurs épouses, des coups de poing, de la brutalité sur la femme et les enfants, des coups avec la machette et la bastonnade. Les chefs de ménages battent leurs épouses en cas de désobéissance. Evidemment, cette raison n'est pas partagée par la majorité des épouses. Et quand les enfants assistent à cela, voila ce qu'ils expriment :

> « *Mon papa ne fait qu'insulter ma maman même au dehors parce qu'elle a des problèmes avec la femme de mon oncle* ».
>
> « *Papa ne nous donne pas de l'argent et lorsque maman lui demande, il commence par l'insulter ; et quand maman ne prépare pas vite le repas, papa s'énerve et lui donne des pairs de gifle* ».

Les violences économiques quant à elles se manifestent par l'interdiction aux femmes de mener des activités génératrices de revenus et la privation des femmes des moyens de subsistance. Parmi les femmes interviewées, 20 % sont victimes de cette forme de violence. Pour finir, les violences sexuelles se manifestent par l'exploitation sexuelle, dont sont victimes 30 % des femmes.

Comme on peut déjà le remarquer, les violences morales et psychologiques et les violences sexuelles sont les types de violences les plus récurrents à Bantè. Pour leur réduction, des moyens de résolutions sont adoptés.

3.4. Moyens de résolution des violences conjugales à Bantè

Pour la plupart du temps, la résolution des violences conjugales à Bantè se fait à l'amiable. C'est souvent entre le couple en question et la grande famille du mari. En cas d'échec de la résolution à l'amiable, l'étape suivante est enclenchée. Elle consiste à avoir recours à la cours royale de sa majesté Adéfouiloutou, Roi de Bantè. Lorsque la convocation des deux parties en conflit est faite par la victime de la violence, elle est refusée, car seuls les parents ayant donné leur fille en mariage sont habiletés à prendre cette initiative.

Pendant la résolution de la crise, on procède à l'écoute de la version des faits de chacune des deux parties, c'est-à-dire les familles de l'épouse et de l'époux. Chaque partie est constituée du partenaire et de deux sages de sa famille. Après audition de chacune des parties, le conseil royal s'assure de ce que le mariage du couple en conflit est célébré selon les coutumes de la tradition *Tcha* (que le mari procède à la demande de la main de sa femme et sacrifie aux prescriptions de la tradition en la matière avant de prendre la femme en mariage). Il faut dire que la séance a toujours lieu en présence des femmes ayant des expériences en matière de résolution de violences conjugales.

En fait, selon le conseil royal, les foyers dans lesquels l'union des deux conjoints est faite sans le respect des normes en vigueur dans la culture *Ifè* et *Itcha* de Bantè en matière de mariage, offrent des spectacles désolants sur le traitement réservé à la femme.

CHAPITRE IV : DISCUSSION ET PERSPECTIVES

Après avoir présenté les résultats de l'enquête de terrain, il convient d'en faire un bon usage afin de démontrer l'importance qu'ils ont pour l'avancé de la science en matière de lutte contre les violences conjugales.

4.1. Discussion

4.1.1. Des rapports sociaux asymétriques aux violences conjugales

Le statut d'être inférieur dont s'invectivent les femmes rencontrées sur le terrain, trouve son explication dans l'éducation traditionnelle en pratique dans les ménages à Bantè. Une telle éducation qui a pour objectif de préparer la femme à son rôle de mère de famille la rend douce, patiente, docile et passive. Il se trouve alors que la femme est en manque de mécanisme de défense de ses propres intérêts car mentalement, elle trouve qu'elle n'a pas les compétences. Cette attitude rejoint clairement le concept d'"*incapacité apprise*'' que nous devons à Walker (2011). Le concept d'incapacité apprise est mis en pratique par plusieurs femmes interviewées. C'est ainsi qu'elles ne réagissent pas aux violences conjugales qu'elles subissent de la part de leur époux. Le développement et la perpétuation d'un tel comportement donne de l'énergie aux époux dans les traitements qu'ils infligent à leurs épouses.

La place concédée à l'homme dans le foyer en milieu *Tcha* explique la terreur dont ce dernier fait preuve à l'encontre de son épouse. Déjà dès le bas âge, son espace vital lui apprend qu'il est l'auteur principal, le « pater familias » de son foyer. Ceci s'inscrit parfaitement dans la philosophie de Larouche (1988) lorsqu'en justifiant les mobiles pour lesquelles l'homme exerce la violence sur sa femme, l'auteur qualifie l'homme de pourvoyeur des ressources de sa propre famille. Et c'est ce statut que l'homme incarne, qui l'amène à faire sien la place de « pater familias ». Fort de ce statut, il se croit tout permis sur sa femme même le droit de vie et de mort.

L'abandon grandissant de la dot dans les rituels du mariage, encouragé par les femmes de Bantè, s'explique par le fait qu'elles ne sont pas conscientes de la respectabilité sociale qu'elles devraient incarner. Ce manque de conscience,

malheureusement, constaté chez les femmes elles-mêmes, constituent pour les chefs de ménages des facteurs justifiant leur comportement au foyer. La marginalisation et les mauvais traitements sont monnaie courante dans certains foyers. Ces attitudes notées chez les femmes confirment les résultats des recherches réalisées par Ahouangnan (1970).

Mbodji (2001) au cours de ses recherches a abouti aux résultats selon lesquels, la femme, tant qu'elle ne bénéficie pas d'une respectabilité sociale est assimilable à un enfant et est considérée comme un être inaccompli. Cette perception que son entourage a d'elle constitue du renfort pour l'environnement dans ses actes de violences à l'égard de la femme.

La familiarité qui se crée entre les femmes mariées et leur belle-famille justifie les violences conjugales des femmes se trouvant dans une telle situation. Du moment où le lieu de résidence du ménage des femmes avec leur époux se trouve être le domicile de la famille de l'époux, il se crée une certaine familiarité entre la femme et sa belle-famille qui va grandissant. Lorsque la familiarité atteint un niveau extrême, elle entraîne une baisse d'attraction, voir un manque d'amour. Ce manque d'amour étant du ressort des limites de la proximité, crée chez la belle-famille, des sentiments négatifs à l'égard de la femme.

Vivre maritalement avec un partenaire qui, à un moment donné de la vie conjugale, devient un objet indésirable, un être frustrateur à l'égard duquel on n'éprouve aucun désir de collaboration est une réalité conjugale à Bantè. Elle n'est pas une fatalité car il se trouve que contrairement aux pratiques ancestrales, les mariées de nos jours ne se basent plus sur la conformité des comportements et attitudes au sein du couple avant de s'engager.

Selon Zelinsky (1989), au nom de la mémoire de la *violence permise*, certains chefs de ménages, quand bien mêmes des lois et coutumes ont prohibé les violences à l'égard de la femme, considèrent comme l'unique recours de résolution des mécontentements entre eux et leurs épouses. C'est alors que pour toute faute ou tout refus de la femme d'obéir à leur injonction, des chefs de ménage exercent de

violences sur leurs épouses. C'est ce qui explique les violences sur les épouses lorsque celles-ci ne désirent pas tenir des rapports sexuels. Cette mémoire de la *violence permise* pousse aussi certains chefs de ménage à maltraiter leur épouse stérile.

Les femmes de Bantè ont tendance à se dégager des charges du foyer, car l'éducation traditionnelle en pratique à Bantè veut que les charges du foyer soient assumées par l'homme.

Selon la théorie des ressources de Goode (1964), l'être humain est animé par le désir de se hisser une bonne place dans sa société et dans sa famille. Mais pour y parvenir, il a besoin du prestige social, des moyens financiers et de l'intelligence. Lorsque l'être arrive à en manquer, il est stressé, frustré et a une image négative de lui. Il est alors sur ses gardes et lorsque quelqu'un semble remettre en cause son rôle, il réagit avec violences. Tel est le comportement noté chez les chefs de ménage, qui abandonnant les charges du ménage faute de moyens, ne conçoivent pas le fait que leur femme les rappellent ce qui est de leur devoir au foyer.

Les différentes analyses menées sur les causes des violences conjugales à Bantè, permettent d'affirmer que notre première hypothèse selon laquelle « les violences conjugales dont les femmes, s'expliquent par le développement d'un certain nombre de comportements de la part de la survivante et de la part des auteurs du phénomène » est confirmée.

La suite de ce travail consistera à nous pencher sur les implications psychologiques et sociales des violences conjugales sur la survivante, les enfants et l'auteur qui dans le cas d'espèce est l'époux.

4.1.2. Implications psychologiques et sociales des violences conjugales sur l'harmonie conjugale

Les implications des violences conjugales sur l'harmonie conjugale sont de deux ordres à savoir les implications psychologiques et les implications sociales.

Il n'est plus à démontrer que la femme survivante de violences traîne des séquelles du phénomène. Les implications sont alors inévitables sur l'état de la femme survivante. Comme implications psychologiques, la femme est déprimée après avoir été victime d'une scène aussi horrible. Elle vit un tel état lorsque le mari en présence des enfants la marginalise, l'insulte, fait des tourments moraux à son égard et dans certains cas, lui porte des coups. Ces mauvais traitements subis amènent la femme à conclure que son image de mère est ternie devant ses enfants. Etant dans cet état déprimé, la survivante manifeste la tristesse et se trouve confrontée à une diminution d'énergie et de tonus, laissant place au découragement. Ayant subie toutes ces pratiques de la part de son époux, la survivante réalise qu'elle souffre de l'impuissance. Elle a l'impression que ses facultés intellectuelles, notamment l'attention et la mémoire sont dégradées. Le sentiment d'infériorité qui en résulte augmente encore sa mélancolie (…).

La femme survivante de violences conjugales morales ressent une douleur émotionnelle lorsqu'elle est faussement accusée.

Les implications psychosomatiques sont également présentes au niveau de la survivante. Elles peuvent englober les maux de tête provocant l'insomnie, les troubles de l'alimentation (l'anorexie, la boulimie), la palpitation du cœur, l'hypertension, l'hypotension,... Des troubles peuvent altérer plusieurs fonctions organisationnelles de la femme survivante à savoir les fonctions végétatives, motivationnelles et cognitives ; c'est-à-dire que la femme aura une vision négative d'elle-même, de son espace vital et de son avenir.

Pour ce qui est des implications sociales des violences conjugales sur les femmes, il est à noter que les femmes survivantes de violences conjugales sont stigmatisées.

Elles éprouvent de la gêne quand elles sont avec les autres femmes de leur âge, et leur entourage tout entier. Ce comportement est observé tout simplement, parce qu'elles se rendent compte que leur entourage, informé de ce qu'elles vivent, ne leur accorde plus la même considération dont elles bénéficiaient auparavant. L'entourage développe certains comportements et attitudes qui indisposent considérablement bon nombre de femmes survivantes de violences conjugales (Ahouangnan, 1970).

Les implications des violences conjugales que subissent les femmes, mères de foyer s'étendent sur les enfants qui sont des survivants désignés.

D'ailleurs, Perret-Serrurier (1999) nous fait comprendre que les femmes fragilisées par les violences conjugales, ont tendance à les répercuter inconsciemment et involontairement sur leurs enfants qui, sont des survivantes toutes désignées pour subir à leur tour les contrecoups de la souffrance de leur mère.

On peut alors comprendre que les enfants de leurs côtés sont mal à l'aise quand ils assistent impuissants à des scènes de violences de la part de leur père à l'égard de leur maman. C'est alors qu'ils sont très soucieux. L'une des femmes avec qui nous avons eu l'entretien, a confié que son fils aîné est très soucieux quand la scène se produit, ainsi, toutes les fois qu'elle a la main au menton, il lui demande si papa l'a encore battue.

Cet état d'âme des enfants témoins de violences à l'endroit de leurs mères, les met mal à l'aise. La plupart d'entre eux perdent l'appétence scolaire. Etudier ses cours, apprendre ses leçons et fournir de bonnes performances en classe devient un calvaire pour de tels enfants. Une autre femme de notre échantillon, nous a laissé entendre qu'elle a constaté que ses enfants ne se concentrent plus sur leurs études toutes les fois que son mari la bastonne. C'est ainsi qu'elle à demandé au répétiteur des enfants de ne plus venir, car elle subit les violences au quotidien.

De tout ce qui précède, il nous plaît de nous demander quels sorts sont réservés à l'harmonie conjugale dans les violences conjugales ?

La toute première enfance a une importance décisive pour la formation de l'individu. Ici, c'est à travers les parents que l'homme se définit d'abord par rapport à la société. Ensuite, ses relations parentales l'influencent de façon inconsciente dans toutes les relations sociales et spécialement les relations d'autorité. Il est donc évident que, si l'enfant vit dans un foyer empreint de violences, il ne pourra pas se définir un bon modèle et ainsi, son évolution psychologique reçoit un coup. Il sera donc appelé à reproduire ce qu'il a observé dans sa famille d'origine car les enfants apprennent les comportements sociaux en observant et en imitant. C'est ainsi qu'ils deviennent, sans doute, chef et mère de ménage violents.

Le fait d'avoir été témoin des violences entre son père et sa mère, engendre chez l'enfant, un conflit psychologique lié au fait que les parents sont d'un côté, des modèles et que, leur caractère violent engendre des sentiments ambivalents de l'autre. Par conséquent, cette ambivalence va servir de support à l'enfant, pour découper sa relation à la réalité en sentiments positifs dirigés vers les parents, et sentiments négatifs dirigés vers l'extérieur donc vers la société.

Ces analyses ainsi faites, montrent effectivement que les violences conjugales ont des répercutions inévitables sur l'harmonie conjugale. La deuxième hypothèse de notre étude selon laquelle « les violences conjugales dont sont victimes les femmes ont des répercussions sur l'harmonie conjugale » *est confirmée*.

Une fois les deux hypothèses de la recherche confirmées, il importe de faire les suggestions concrètes à l'endroit de la communauté scientifique, pour que des mesures et actions plus perfectibles soient prises afin de résoudre le problème de violence conjugale à Bantè et dans tout le Bénin.

4.2. Perspectives

Vu la complexité et la densité du phénomène de violences conjugales qui fait l'objet de la présente étude, nous n'avons pas pu aborder tous les aspects devant être pris en compte pour lutter efficacement contre le phénomène.

Nous faisons alors des propositions concrètes à l'endroit de la communauté scientifique pour des recherches ultérieures, comptant pour la réduction des violences conjugales à Bantè. Des propositions qui, complétant les résultats de nos recherches, contribueront certainement à la réduction des violences conjugales à Bantè et dans d'autres contrées du Bénin.

4.2.1. A l'endroit des époux

Nous suggérons en autres de :

- ✓ utiliser autres manières de résolutions des problèmes conjugaux tels la médiation et la communication non-violente ;
- ✓ se donner des occasions pour suivre une thérapie de groupe afin d'éviter les récidives et la maîtrise de la colère.

4.2.2. A l'endroit des survivantes

Nous suggérons en autres de :

- encourager à ce qu'elles dénoncent les maris violents et récidivistes ;
- faire preuve de maturité en montrant à leurs maris qu'elles sont fortes. Par exemple, ne pas rester seule et dans le silence ;
- se plaindre auprès des autorités compétentes (CPS, Gendarmerie, etc). Ce genre de comportement, déstabilisera les auteurs des violences qu'elles subissent ;
- lutter pour l'autonomie financière, penser à avoir une activité génératrice de revenu. Ceci leur permettra de rompre avec la politique de la main tendue auprès de leur époux. C'est ainsi que les hommes cesseront de se prendre

comme l'être sans lequel la femme n'a aucune valeur. Mais cette autonomie financière ne doit pas constituer un obstacle pour le respect de leur mari.

4.2.3. A l'endroit du couple

Nous suggérons en autres de :

- mener des actions pour les changements de mentalité des hommes envers les femmes. Il s'agira entre autres que les parents puissent, donner dès le bas-âge une éducation à leurs enfants en particuliers ceux du sexe masculin sur le respect de la femme ; l'égalité entre les êtres humains ;
- jouer convenablement chacun, son rôle au sein du foyer pour le maintien de la sécurité et de la cohésion sociale ;
- éviter l'absence d'homogénéité de caractère entre époux dans le ménage, il s'avère important que ces derniers prennent beaucoup de temps pour se connaitre avant de s'engager ;
- respecter les principes coutumiers en matière de relation et de mariage. Aussi la chose la plus nécessaire est que la femme puisse amener l'homme à faire la connaissance des parents. Ceci n'est pas nécessairement fonction d'argent, mais que les deux puissent rencontrer leurs familles respectives pour recevoir des conseils et les bénédictions des parents. Tout ceci permettra aux futurs mariés de s'assurer d'une vie associative, paisible et diminuera les violences conjugales ;
- s'éloigner pendant un moment lorsque les violences voient jour. Ceci, pour trouver les meilleures voies de résolution ;
- avoir recours à un psychologue, indispensable pour la thérapie du couple. Cet exercice permettra de connaitre les réelles causes de l'emballement relationnel qui débouche aux violences psychologiques et physiques.

4.2.4. A l'endroit des personnes ressources et de l'Etat

Nous suggérons en autres de :

- chercher à connaître réellement le fonctionnement des ménages à Bantè ;
- étudier les possibilités devant rendre concret le concept d'approche genre en milieu *Tcha*. Ceci, afin de trouver des pistes pouvant conduire les partenaires aux respects de leurs rôles respectifs pour la cohésion sociale du foyer ;
- donner une formation aux femmes une à deux fois par an sur la vie conjugale (comment parler à son mari, l'entretien du foyer, les attitudes à adopter face aux violences qu'elles subissent, etc.) ;
- mettre à contribution les médias pour la sensibilisation sur le phénomène. Ils auront pour but de mettre au grand jour la fréquence des violences conjugales et d'attirer l'attention sur la gravité de leurs conséquences sur la santé des femmes. Ils inciteront également les survivantes en parlant librement de la violence à ce qu'elles se tournent vers des professionnels (médecins, psychologues). Des reportages à la télévision de par leur audience toucheront un grand public. La radio également peut aborder certaines émissions spécialisées sur le thème de la violence conjugale. L'auditeur peut intervenir en direct sur les ondes et apporter son témoignage. La presse écrite aussi sera d'une grande utilité ;
- faire intervenir les associations dans les lycées pour sensibiliser le plus tôt possible les jeunes en leur montrant que la violence conjugale existe toujours dans notre société, en faisant souvent intervenir d'anciennes survivantes ;
- créer un numéro vert, numéro gratuit où répondra une équipe de psychologues professionnelles, apportant une aide précieuse par les discours directs avec les survivantes. Ce numéro permettra une écoute anonyme, mais en aucun cas un appel d'urgence. En cas d'urgence, il faudra aller voir la Police ou la Gendarmerie ou le CPS. L'interlocutrice instaura un climat de confiance qui permettra à la personne de parler de la situation qui l'amène, de clarifier l'analyse qu'elle en fait ;

- demander aux autorités habiletées à résoudre ces genres de problème à savoir la cour royale ; le CPS ; la représentation de l'initiative ''Etôdé'', la Gendarmerie ; le Commissariat, les ONG locales ou internationales intervenant dans le domaine, … à se mettre ensemble pour une lutte efficace contre ce phénomène qui divise nos familles. Aussi qu'on mette la sensibilisation au dessus de tout au niveau des deux sexes. Que les auteurs soient sanctionnés à la dernière rigueur.

Nous ne terminerons pas cette étude sans faire une conclusion.

CONCLUSION

La violence conjugale est un phénomène très complexe et grandissant dans la commune de Bantè. Cette violence se répercute sur tous les membres de la famille et impacte négativement leur vie quotidienne à moyen et à long terme. Comme on a pu le voir, ces conséquences peuvent être plus ou moins graves. Il va de soi que dans toutes les situations décrites précédemment des procédures pénales existent.

Nous avons étudié le contexte de cette violence, nous avons observé d'une part que, dans la société, la violence aux personnes augmentait de façon significative malgré la mise en place des organismes dans différentes régions afin de venir en aide à toutes ces survivantes. D'autre part, malgré l'égalité affichée dans la société entre hommes et femmes, il persiste des inégalités en défaveur de la femme, qui la placent parfois dans une position de soumission symbolique mais aussi économique, ce qui à la fois peut encourager les violences mais également compliquer leur dénonciation.

Les études nous ont également permis de savoir les formes de violence existences à Bantè. Elles sont d'ordre morale/psychologique, physique, économique et sexuel.

Mais il est à noter que ce sont les violences morales, psychologiques et sexuelles qui sont les types de violences les plus récurrents à Bantè. Les violences morales et psychologiques se manifestent essentiellement par des injures, des menaces, de la possessivité, des actes de dévalorisation de la part des époux, des fausses accusations, l'abandon du foyer, l'intimidation, etc. Quand aux violences physiques, elles se manifestent par des gifles, des coups de poing, de la brutalité sur les enfants, des coups avec la machette et la bastonnade. Les violences physiques pour finir, se manifestent par l'exploitation sexuelle dont sont victimes certaines femmes de notre échantillon. Ici, il faut notifier que ces violences ont des répercussions inévitables sur l'harmonie conjugale.

Les différents résultats obtenus à la fin de l'étude, confirment les deux hypothèses que nous avons émises. La première hypothèse, est que les violences conjugales dont sont victimes les femmes s'expliquent par le développement d'un certain

nombre de comportements de la part des auteurs du phénomène qui constituent les facteurs explicatifs du phénomène.

La deuxième est que les violences conjugales dont les femmes sont victimes ont des répercussions sur l'harmonie conjugale.

L'intérêt de ces résultats est qu'ils nous permettent d'avoir une vision large des violences conjugales au Bénin en général et des violences conjugales à Banté en particulier. Nous avons également compris que les causes du phénomène sont partagées entre les acteurs de la vie conjugale. Aussi, avons- nous pris connaissance des réalités inhérentes en milieu *Tcha*, dont il faudra tenir compte dans la réduction des violences conjugales à Bantè.

Pour la communauté scientifique, ce travail constitue un tremplin pour les études ultérieures comptant pour la réduction des violences conjugales.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

➢ Ouvrages

1. Aguillar, I. (1976). *Femme et mère*, Madrid, Vie et Santé, p471.
2. Ahouangan, D-F. (1970). *Les systèmes matrimoniaux africains, Les mahi du Dahomey*, Laboratoire d'Anthropologie Juridique, Paris, 66 pages.
3. Akouhaba, A. (2009). *La dot dans le Code des Personnes et de la Famille des pays d'Afrique occidentale francophone : cas du Benin, du Burkina-Faso, de la Cote d'Ivoire et du Togo*, Denmark, 185p.
4. Alameda, A. (1998). *Les 7 péchés familiaux*, Odile Jacob, Paris, 94p.
5. Anand, A. (1998). *Un point de vu féministe sur le développement*, in ISIS (éds.), *Femmes et développement : outils pour l'organisation et l'action*, Paris, éditions d'en bas Lausanne et éditions l'Harmattan, P71-76.
6. Bâ, M. (1986). *Une si longue lettre*, le serpent à plumes, Paris, 90p.
7. Becker, H. (1985). *Outsiders*, Etudes de sociologie de la déviance. Paris : Éditions Métailié, 247p.
8. Boko-Nadjo, G. (1999). *Etudes sur les violences faites aux femmes au Bénin*, Cotonou, 114p.
9. Bowlby, J. (1978). *L'attachement (le comportement instinctif, le comportement d'attachement, ontogenèse de l'attachement humain)* ; Paris, PUF, tome 2, P117-119.
10. Boudon, R. & Bourriccaud, F. (2004). *Dictionnaire de la sociologie*, 7ème édition « quadrige », 251p.
11. Braucourt-Sahlas, C. (2002). *Dictionnaire Universel*, 4ème édition, Paris, 318p.
12. de Beauvoir, S. (1949). *Le deuxième sexe*, P69-72.
13. De Singly, F. (1993). *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, 278p.
14. Dicko, M. (2008). *Genre, culture et développement au Bénin*, Cotonou, 332p.
15. Dufrenne, M. (1972). *La personnalité de base*, PUF, Paris, 219p.
16. Dutton, D. (1996). *De la violence dans le couple*, Bayard Editions, 199p.

17. Ferrol, G. et Deubel, Ph. (1993). *Méthodologie des sciences sociales*, Cursus, Paris, 187p.
18. Fischer, G-N. (1996). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Dunod, Paris, 71p.
19. Fourn, E. (2003). *Les nouvelles formes de famille au Bénin, Famille et les défis du développement au Bénin*, P34-38.
20. Gelles, R.-J. et Strauss, M.-A. (1988). *Intimate Violence. The Causes and Consequences of Abuse in the American Family*, New York, Touchstone Books, Simon and Schuster Inc, 109p.
21. Houndoté, M. (2011). *Causes et manifestations des violences conjugales à Dassa-Zoumé Centr*e, Mémoire de Maitrise en Psychologie, UAC, FLASH, 84p.
22. Mehoba, S. (2009). *Approche psychosociale des violences conjugales*, Mémoire de Maitrise en Psychologie, UAC, FLASH, 79p.
23. Michaud, Y. (1954). *La violence*, PUF, Paris, 85p.
24. Ouellet, F. et *al*. (1998). *La violence psychologique entre conjoints, Tome 2, Sa mesure*, CRIVIFF, hiatry, vol. 63(2) : P190-200.
25. Rousseau, J.J. (1949). *Du contrat social*, Espagne, Litografia Rose, 297p.
26. Zelinsky, A. (1989). *Crie plus fort les voisins sont sourds-muets ?*, in le feminisme et ses enjeux, Ediling-FEN, P11-17.

➢ Périodiques et rapports

1. CARE Bénin (2008). *Rapport de l'étude de base du projet Empower sur les violences faites aux femmes et aux filles au Bénin*, 207p.
2. La Déclaration de la Politique de Population du Bénin (2006).
3. Les Orientations Stratégiques de Développement (2006-2011).
4. Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
5. Loi N° 2002-07 du 07 juin 2004 portant Code des personnes et de la famille.

6. Loi n° 98-004 du 27 février 1998 portant Code du travail en République du Bénin
7. Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (2009). *Etude sur les violences faites aux femmes au Bénin*, Cotonou, 194p.
8. UNIFEM (1999). *Coopération Française, violences faites aux femmes, la place et le rôle du médecin*, P 24-28.

➢ Webographie

1. Dansou, M. *L'essor du travail féminin et ses spécificités urbaines : cas de la ville de Cotonou*, http://www.erudit.org/livre/aidelf/2006/001465co.pdf, consulté le 02/10/2016 à 16 heures 09mn.
2. http://www.sosfemmes.com/points_de_vue/sujets/.ht, consulté le 17/11/2016 à 18 heures 16mn.

ANNEXES

- **GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX FEMMES SURVIVANTES DES VIOLENCES CONSTATEES ET EXPRIMEES A BANTE**

Dans le cadre de notre mémoire de Maîtrise en Psychologie de la Vie Sociale et Professionnelle, nous effectuons la collecte des données sur les ***''violences faites aux femmes dans la commune de Bantè au Bénin : causes et manifestations''***.
Reconnaissant l'importance de votre contribution à la réussite de ce travail, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations disponibles sur quelques questions dont nous allons débattre.
À cet effet, nous vous rassurons du caractère confidentiel de ces informations que vous mettrez à notre portée et vous promettons de les traiter dans l'anonymat total.

I. Identification

1. Appartenance sociolinguistique de la survivante……..…….
2. Appartenance sociolinguistique de l'époux……
3. Lieu de résidence du ménage……..
4. Niveau d'instruction……...
5. Niveau d'instruction de l'époux…….
6. Age……..
7. Age de l'époux……
8. Age et nature du couple……..
9. Religion avant et après le mariage……..
10. Impressions sur la religion actuelle…….

II. Place de la femme dans la culture *Tcha* et relations

1. Quelle place la culture *Tcha* accordait-t-elle à la femme hier ?……..
2. Quelle place la culture *Tcha* accorde-t-elle à la femme aujourd'hui ?…….

3. Comment peut-on exprimer le changement ou la perpétuation de la place de la femme dans la culture *Tcha* ?……
4. Quelle est votre relation avec votre belle-famille ?……..
5. Comment êtes-vous devenus mari et femme ?……..……
6. Vous arrive-t-il de subir des violences dans votre ménage ?……

III. Cause et manifestations des violences conjugales à Bantè

1. Quelles en sont les causes ?**.....**……
2. Quels sont les effets des violences sur votre équilibre ?……
3. Quels sont les effets des violences conjugales sur l'équilibre de vos enfants ?

 ……

IV. Actions de réduction des violences conjugales à Bantè

1. Quelles sont les attitudes que vous devez développer pour limiter les violences que vous subissez ?……
2. Quels sont les modes de règlements des violences ?…….……
3. Quels sont les apports de la culture *Tcha* pour limiter les violences ?……..…

- **GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX CHEFS DE MENAGES SUR LES VIOLENCES CONJUGALES A BANTE**

Dans le cadre de notre mémoire de Maîtrise en Psychologie de la Vie Sociale et Professionnelle, nous effectuons la collecte des données sur les ***''violences faites aux femmes dans la commune de Bantè au Bénin : causes et manifestations''***.
Reconnaissant l'importance de votre contribution à la réussite de ce travail, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations disponibles sur quelques questions dont nous allons débattre.
À cet effet, nous vous rassurons du caractère confidentiel de ces informations que vous mettrez à notre portée et vous promettons de les traiter dans l'anonymat total.

I. Identification

1. Appartenance sociolinguistique…….....
2. Appartenance sociolinguistique de l'épouse……
3. Lieu de résidence du ménage……
4. Niveau d'instruction…….
5. Niveau d'instruction de l'épouse…….
6. Age……
7. Age de l'épouse……
8. Age et nature du couple……

II. Place de la femme dans la culture *Tcha* et relations

1. Quelle place la culture *Tcha* accordait-t-elle à la femme hier ?

 ……
2. Quelle place la culture *Tcha* accorde-t-elle à la femme aujourd'hui ?

 ……
3. Comment peut-on exprimer le changement ou la perpétuation de la place de la femme dans la culture *Tcha* ?

 ……
4. Comment êtes-vous devenus mari et femme ?

 ……
5. Vous arrive-t-il de faire violences sur votre épouse ?

……

6. Si oui, de quelle façon ?

……

III. Cause et manifestations des violences conjugales à Bantè

1. Quelles en sont les causes ?**.....**……
2. Quels sont les effets des violences sur votre équilibre ?……
3. Quels sont les effets des violences conjugales sur l'équilibre de vos enfants ?

……

IV. Actions de réduction des violences conjugales à Bantè

1. Quelles sont les attitudes que vous devez développer pour limiter les violences que vous subissez ?……
2. Quels sont les modes de règlements des violences ?…….……
3. Quels sont les apports de la culture *Tcha* pour limiter les violences ?……..…

- **GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX ENFANTS SUR LES VIOLENCES CONSTATEES ET EXPRIMEES DANS LES MENAGES A BANTE**

Dans le cadre de notre mémoire de Maîtrise en Psychologie de la Vie Sociale et Professionnelle, nous effectuons la collecte des données sur les ***''violences faites aux femmes dans la commune de Bantè au Bénin : causes et manifestations''***.
Reconnaissant l'importance de votre contribution à la réussite de ce travail, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations disponibles sur quelques questions dont nous allons débattre.
À cet effet, nous vous rassurons du caractère confidentiel de ces informations que vous mettrez à notre portée et vous promettons de les traiter dans l'anonymat total.

I. Identification

1. Lieu de résidence du ménage……**.....**
2. Niveau d'instruction de l'enfant ……**...**
3. Age……**.....**
4. Age du père……
5. Age de la mère…….
6. Nature du ménage……

II. Causes et manifestations des violences conjugales dans les foyers à Bantè

1. Vous arrive-t-il d'assister à des violences entre papa et maman ?

 ……

2. Si oui, pouvez-vous nous décrire quelques unes ?

 ……

3. Quelle est votre relation avec votre mère ?

 ……

4. Quelles sont les causes des violences exercées sur votre maman ?

 ……

5. Quels sont les effets de ces violences sur ton équilibre ?……

- **GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AUX PERSONNES RESSOURCES**

Dans le cadre de notre mémoire de Maîtrise en Psychologie de la Vie Sociale et Professionnelle, nous effectuons la collecte des données sur les ***''violences faites aux femmes dans la commune de Bantè au Bénin: causes et manifestations''***.
Reconnaissant l'importance de votre contribution à la réussite de ce travail, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations disponibles sur quelques questions dont nous allons débattre.
À cet effet, nous vous rassurons du caractère confidentiel de ces informations que vous mettrez à notre portée et vous promettons de les traiter dans l'anonymat total.

Connaissance sur les violences conjugales à Bantè

- Description des violences conjugales à Bantè
- Les auteurs
- Les raisons
- Tranche d'âge de femme la plus touchée
- Manifestations
- Implications
- Conséquences
- Actions de lutte du phénomène

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE 2
IN MEMORIUM 3
DEDICACE 4
REMERCIEMENTS 5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 6
LISTE DES TABLEAUX 7
LISTE DES FIGURES 8
RESUME 9
ABSTRACT 9
INTRODUCTION 10
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE 12
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DES VIOLENCES
CONJUGALES 13
1.1. Problématique de l'étude 13
1.2. Hypothèses de la recherche 16
1.3. Objectifs de recherche 16
1.3.1. Objectif général 16
1.3.2. Objectifs spécifiques 17
1.4. Justification du choix du sujet 17
1.5. Revue de littérature 18
1.5.1. Causes multiformes des violences 18
1.5.2. Manifestations et conséquences des violences conjugales 22
1.6. Clarification conceptuelle 23
1.6.1. Violence et violence conjugale 23
1.6.2. Femme 24
1.6.3. Survivante 25
1.6.4. Ménage 25
CHAPITRE II : CADRE D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE DE LA
RECHERCHE 26

2.1. Présentation du milieu d'étude 26
2.2. Approche méthodologique 27
2.2.1. Recherche documentaire 28
2.2.2. Nature de l'enquête 28
2.2.3. Population cible 28
2.2.4. Echantillonnage 29
2.2.5. Techniques de collecte de données 30
2.2.6. Outils de collecte de données 30
2.2.7. Traitement des données 30
2.2.8. Difficultés rencontrées 31
2.2.9. Limites de la recherche 31
DEUXIÈME PARTIE : RESULTATS, DISCUSSION ET PERSPECTIVES . 32
CHAPITRE III : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS 33
3.1. Caractéristiques générales des acteurs enquêtés 33
3.1.1. Données sur les femmes victimes 33
3.1.2. Informations des époux et enfants des survivantes 36
3.1.3. Formes de violences subies par les survivantes à Bantè 37
3.2. Causes des violences conjugales à Bantè 38
3.2.1. Causes psychosociologiques des violences conjugales 38
3.2.1.1. De l'éducation en milieu *Tcha* 38
3.2.1.2. Absence d'homogénéité de caractères entre partenaire 41
3.2.1.3. De la psychorigidité mentale des époux 42
3.2.2. Causes socio-économiques des violences conjugales à Bantè 44
3.3. Manifestations des violences conjugales à Bantè 45
3.4. Moyens de résolution des violences conjugales à Bantè 47
CHAPITRE IV : DISCUSSION ET PERSPECTIVES 48
4.1. Discussion 48
4.1.1. Des rapports sociaux asymétriques aux violences conjugales 48
4.1.2. Implications psychologiques et sociales des violences conjugales sur l'harmonie conjugale 51
4.2. Perspectives 54
4.2.1. A l'endroit des époux 54

4.2.2. A l'endroit des survivantes 54
4.2.3. A l'endroit du couple 55
4.2.4. A l'endroit des personnes ressources et de l'Etat 56
CONCLUSION 58
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 60
ANNEXES 63